CENT TRENTE-SEPTIEME ANNEE – N° 7.115 - Le numéro 7,70 F VENDREDI 4 FÉVRIER 1994

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

PRINCIPAUTÉ DE MONACO
SERVICES D'ARCHIVES CENTRALES
MINISTÈRE D'ÉTAT

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1er janvier)
tarifs toutes taxes comprises :

Monaco, France métropolitaine	295,00 F
Etranger	360,00 F
Etranger par avion	455,00 F
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule	145,00 F
Changement d'adresse	7,00 F
Microfiches, l'année	450,00 F
(Remise de 10 % au-delà de la 10e année souscrite)	

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :

Greffe Général - Parquet Général	34,50 F
Gérances libres, locations gérances	37,00 F
Commerces (cessions, etc ...)	38,00 F
Société (Statut, convocation aux assemblées, avis financiers, etc ...)	40,00 F
Avis concernant les associations (constitution, modifications, dissolution)	34,50 F

SOMMAIRE

DECISION SOUVERAINE

Décision Souveraine du 24 janvier 1994 clôturant les comptes budgétaires de l'exercice 1991 (p. 114).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 11.118 du 26 novembre 1993 portant nomination d'un Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux (p. 114).

Ordonnances Souveraines n° 11.121 et n° 11.122 du 26 novembre 1993 portant nominations d'Aides-maternelles dans les établissements d'enseignement (p. 115).

Ordonnance Souveraine n° 11.159 du 24 janvier 1994 complétant l'ordonnance souveraine n° 2.922 du 30 novembre 1962 déterminant la nature, le montant et les conditions d'attribution des aides sociales exceptionnelles prévues par l'article 31 ter de la loi n° 455 du 27 juin 1947 (p. 115).

Ordonnance Souveraine n° 11.160 du 24 janvier 1994 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 relative à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment de capitaux (p. 116).

Ordonnances Souveraines n° 11.165 et n° 11.166 du 24 janvier 1994 autorisant le port de décorations (p. 118)

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 94-69 du 25 janvier 1994 portant fixation du prix de vente des tabacs (p. 118).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction publique.

Avis de recrutement n° 94-27 d'un gardien de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation (p. 146).

Avis de recrutement n° 94-28 d'un chef de parc au Service du Contrôle Technique et de la Circulation (p. 146).

Avis de recrutement n° 94-29 de moniteurs à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour le Centre de Loisirs sans hébergement (p. 146).

Avis de recrutement n° 94-30 d'un(e) employé(e) de bureau à la Trésorerie Générale des Finances (p. 146).

Avis de recrutement n° 94-31 d'un technicien de laboratoire au Service de l'Environnement (p. 146).

Avis de recrutement n° 94-32 d'un contrôleur des pollutions au Service de l'Environnement (p. 147).

vis de recrutement n° 93-33 de deux chefs de section au Service des Travaux Publics (p. 147).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Locaux vacants (p. 147).

Direction du Commerce, de l'Industrie et de la Propriété Industrielle

Avis portant à la connaissance des utilisateurs, à titre provisoire et expérimental, la consultation des informations contenues dans les extraits E Bis des Entreprises inscrites au Répertoire du Commerce et de l'Industrie (RCI) (p. 147).

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Service des Relations du Travail.

Communiqué n° 94-03 du 25 janvier 1994 relatif à la rémunération minimale du personnel employé de maison applicable à compter du 1er octobre 1993 (p. 148).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 94-3 (p. 148).

INFORMATIONS (p. 148)

INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 150 à p. 158).

DECISION SOUVERAINE

Décision Souveraine du 24 janvier 1994 clôturant les comptes budgétaires de l'exercice 1991.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu la loi n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de budget ;

Vu Notre ordonnance n° 3.980 du 29 février 1968 sur la Commission Supérieure des Comptes, et notamment son article 6 ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu les rapports sur la gestion financière de l'État et de la Commune pour l'exercice 1991 arrêtés par la Commission Supérieure des Comptes au cours de ses séances des 20 avril 1993 et 8 octobre 1993 ;

Vu les réponses de Notre Ministre d'État en date du 21 juin 1993 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La clôture des comptes budgétaires de l'exercice 1991 est prononcée ; leurs résultats sont arrêtés comme suit :

1 - Recettes	2.775.684.638,40
2 - Dépenses	2.563.738.283,01
a) Ordinaires	1.733.912.689,45 F
b) D'Equipement et d'Investissements	829.825.593,56 F
3 - Excédent de recettes	211.946.355,39

ART. 2.

Le montant des opérations des comptes spéciaux du Trésor pour l'exercice 1991 est arrêté comme suit :

1 - Recettes	58.975.676,68
2 - Dépenses	87.283.378,24
3 - Excédent de dépenses	28.307.701,56

ART. 3.

Notre Secrétaire d'État et Notre Ministre d'État sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 11.118 du 26 novembre 1993 portant nomination d'un Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.730 du 7 mai 1935 rendant exécutoire la Convention franco-monégasque du 22 juillet 1930 relative au recrutement de certains fonctionnaires ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 octobre 1993 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mlle Florence DESCHAMPS, Inspecteur des Impôts, mise à Notre disposition par le Gouvernement de la République française, est nommée Inspecteur à la Direction des Services Fiscaux.

Cette nomination prend effet à compter du 11 janvier 1993.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 11.121 du 26 novembre 1993 portant nomination d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 octobre 1993 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Ennemonde ROBINI est nommée Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement et titularisée dans le grade correspondant à compter du 18 juin 1993.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 11.122 du 26 novembre 1993 portant nomination d'une Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État ;

Vu Notre ordonnance n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 27 octobre 1993 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Anne-Marie MODICA, épouse BENKEO DE SAARFALVAY, est nommée Aide-maternelle dans les établissements d'enseignement et titularisée dans le grade correspondant à compter du 18 juin 1993.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-six novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 11.159 du 24 janvier 1994 complétant l'ordonnance souveraine n° 2.922 du 30 novembre 1962 déterminant la nature, le montant et les conditions d'attribution des aides sociales exceptionnelles prévues par l'article 31 ter de la loi n° 455 du 27 juin 1947.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.922 du 30 novembre 1962 déterminant la nature, le montant et les conditions d'attribution des aides sociales exceptionnelles prévues par l'article 31 ter de la loi n° 455 du 27 juin 1947, modifiée ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 décembre 1993 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

L'article premier de Notre ordonnance n° 2.922 du 30 novembre 1962 est complété comme suit :

"6° - d'une aide accordée sous forme d'un tarif préférentiel consenti à l'occasion de manifestations culturelles, artistiques et sportives organisées en Principauté".

ART. 2.

Le chapitre VI de Notre ordonnance n° 2.922 du 30 novembre 1962 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Chapitre VI
Tarifs préférentiels à l'occasion
de manifestations culturelles, artistiques et sportives

Article 18 - Une prise en charge partielle du montant des places de certaines manifestations organisées en Principauté est accordée aux retraités remplissant les conditions suivantes :

– résider à Monaco ou dans les communes limitrophes ;

– être titulaire et bénéficier effectivement d'une pension directe ou de réversion servie par la Caisse Autonome des Retraites, acquise par le seul effet de périodes d'activité salariée effectuées en Principauté ;

– ne plus exercer une activité professionnelle ;

– être âgé d'au moins soixante ans, cet âge minimum étant abaissé à cinquante cinq ans pour les femmes dont le droit à pension a été ouvert en vertu des dispositions de l'article premier b) de la loi n° 455 du 27 juin 1947, susvisée.

Article 19 - La participation de la Caisse Autonome des Retraites est égale à 50 % du prix de la place la moins chère. La réduction est effectuée lors du paiement de la place par le titulaire de la pension, sur présentation d'une pièce justificative délivrée par la Caisse Autonome des Retraites.

ART. 3.

Il est ajouté à Notre ordonnance n° 2.922 du 30 novembre 1962 un chapitre VII ainsi rédigé.

Chapitre VII
Dispositions communes

Article 20 - Pour être recevables, les demandes d'allocation-décès doivent être présentées dans les douze mois qui suivent de date à date le décès.

Les demandes d'allocation pour conjoint doivent être présentées, sous peine de forclusion avant le 31 octobre de chaque année.

Les demandes d'allocations exceptionnelles aux personnes âgées doivent être demandées sous peine de forclusion avant le 31 octobre de chaque année.

L'allocation logement est servie à compter du premier jour du mois au cours duquel les conditions d'ouverture au droit se trouvent remplies lorsque la demande est présentée dans les quatre mois de cette date, à défaut, elle est servie à compter du premier jour du mois civil de la demande.

Article 21 - Les dispositions de la présente ordonnance sont applicables aux employeurs visés à l'article 34 de la loi n° 455 du 27 juin 1947, susvisée, qui ont organisé un service particulier de retraites dans la mesure où les sommes versées par ce service particulier, y compris celles dues à titre de pension, sont inférieures à celles revenant aux retraités du régime général au titre de la pension et des aides sociales exceptionnelles.

ART. 4.

Les dispositions de la présente ordonnance entreront en vigueur à compter du 1er janvier 1994.

ART. 5.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 11.160 du 24 janvier 1994 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 relative à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 relative à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 décembre 1993 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La vérification de l'identité du client par les organismes financiers est effectuée sur présentation des documents suivants :

– pour une personne physique, tout document officiel portant la photographie de celle-ci ;

– pour une personne morale, l'original, l'expédition ou la copie certifiée conforme d'un acte ou extrait de registres officiels mentionnant la dénomination, la forme juridique et le siège social de celle-ci ainsi que les pouvoirs des personnes agissant en son nom.

Les organismes financiers conservent les références ou une copie des documents présentés.

ART. 2.

Pour l'application de l'alinéa 2 de l'article 10 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993, les organismes financiers doivent procéder à la vérification de l'identité des clients occasionnels qui réalisent une opération portant sur une somme supérieure à 200.000 F ou louent un coffre.

ART. 3.

La somme prévue à l'article 13 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 est fixée à un montant de deux millions de francs.

En application de l'alinéa 3 dudit article, l'organisme financier établit un rapport faisant état de l'identité du donneur d'ordre et du bénéficiaire, de l'origine et de la destination des sommes ainsi que de l'objet de la transaction, du caractère complexe et inhabituel de l'opération ainsi que de l'absence de justification économique apparente, et, le cas échéant, des modalités et conditions de fonctionnement du compte.

Les résultats de cet examen et tous les documents relatifs à l'opération ne peuvent être communiqués qu'au service institué par l'article 3 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993, sur sa demande.

ART. 4.

Les organismes financiers et les maisons de jeux communiquent au service institué par l'article 3 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 l'identité et les attributions de leurs dirigeants ou préposés chargés des relations avec ledit service.

Ces personnes ont pour mission de procéder à la déclaration prévue par les articles 3 et 5 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 et de recevoir les accusés de réception y afférents ainsi que de répondre à toute demande émanant du service précité en application de la loi.

ART. 5.

Les organismes financiers consignent par écrit les mesures d'organisation interne mises en œuvre afin d'assurer le respect des dispositions de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 et de la présente ordonnance.

Ces mesures concernent notamment :

– les diligences à accomplir eu égard à la nature des activités de l'organisme financier ;

– la procédure à suivre pour la déclaration de soupçon prévue aux articles 3 et 5 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993, ainsi que celle de la transmission des informations utiles au dirigeant ou préposé chargé de la déclaration ;

– les modalités de conservation des informations et documents relatifs aux opérations visées aux articles 3, 5 et 13 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993, de nature à en assurer la confidentialité et à en faciliter la communication dans les meilleurs délais au service institué par l'article 3 de la loi précitée ;

– le système de surveillance permettant à l'organisme financier de vérifier le respect desdites mesures d'organisation interne.

ART. 6.

La somme prévue à l'article 20 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993 est fixée à un montant de 200.000 F.

Les opérations de change manuel d'un montant supérieur à 200.000 F sont inscrites, sans délai, sur un bordereau dont un exemplaire est remis au client et un autre conservé par le changeur manuel. Ce bordereau indique la nature de l'opération, la ou les devises concernées, les sommes changées et les cours pratiqués.

Les indications contenues sur ces bordereaux sont transcrites quotidiennement sur le registre prévu à l'article 20 de la loi n° 1.162 du 7 juillet 1993.

ART. 7.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 11.165 du 24 janvier 1994 autorisant le port d'une décoration.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Maryse BELFIORE, épouse BATTAGLIA, est autorisée à porter les insignes de Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques qui lui ont été conférés par le Gouvernement de la République française.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

Ordonnance Souveraine n° 11.166 du 24 janvier 1994 autorisant le port d'une décoration.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Marie-José SCALETTA est autorisée à porter les insignes de Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques qui lui ont été conférés par le Gouvernement de la République française.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J.-C. MARQUET.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 94-69 du 25 janvier 1994 portant fixation du prix de vente des tabacs.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.039 du 19 août 1963, rendant exécutoire à Monaco la Convention de voisinage franco-monégasque signée à Paris le 18 mai 1963 ;

Vu l'article 19 - Titre III de la Convention ;

Considérant que les dispositions à prendre doivent nécessairement sortir leur plein effet avant même leur publication au "Journal de Monaco" que dès lors elle présentent le caractère d'urgence visé au 2ème alinéa de l'article 2 de la loi n° 884 du 29 mai 1970 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 janvier 1994.

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

Le prix de vente des produits de tabacs désignés ci-après est fixé ainsi qu'il suit à compter du 10 janvier 1994.

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
Fournisseur : S.E.I.T.A. 01		
A. - CIGARETTES		
1° Produits fabriqués par la S.E.I.T.A.		
Ariel mentholées	12,70	14,40
Balto	12,70	14,40
Brooklyn	12,70	14,40
Brooklyn, en 25	14,00	15,80
Brooklyn lights	12,70	14,40
Brooklyn lights en 25	14,00	15,80
Fine 120	14,20	16,20
Fine 120 légère	14,20	16,20
Fine 120 Menthol	14,20	16,20
Fine 120 Menthol légère	14,20	16,20
Flash 85	12,70	14,40
Française filtre	11,50	13,00
Gallia	11,50	13,00
Gallia Menthol	11,50	13,00
Gauloises	8,50	9,70
Gauloises blondes	11,20	12,80
Gauloises blondes 100	12,00	13,20
Gauloises blondes 100 légères	12,00	13,20
Gauloises 100 super-légères	12,00	13,20
Gauloises blondes 100 ultra-légères	13,20	13,20
Gauloises blondes légères	11,20	12,80
Gauloises blondes super-légères	11,20	12,80
Gauloises blondes ultra-légères	11,20	12,80
Gauloises brunes filtre	9,00	10,00
Gauloises Disque bleu	9,50	10,80
Gauloises Disque bleu filtre	9,50	10,80
Gauloises doux	9,00	10,00
Gauloises doux filtre	9,00	10,00
Gauloises extra-légères	9,00	10,00
Gauloises filtre	8,50	9,70
Gauloises légères	9,00	10,00
Gauloises longues	11,50	13,00
Gauloises ultra-légères	9,00	10,00
Gitanes	10,00	11,30
Gitanes blondes	12,70	14,40
Gitanes blondes extra-légères	12,70	14,40
Gitanes blondes légères	12,70	14,40
Gitanes extra-légères	10,40	11,60
Gitanes filtre	10,00	11,30
Gitanes filtre (maïs)	10,00	11,30
Gitanes internationales	13,00	14,70
Gitanes légères	10,40	11,60
Gitanes maïs	10,00	11,30
Gitanes ultra-légères	10,40	11,60
Lucky Strike	12,00	13,80
Lucky Strike Filter (paquet rigide)	12,00	13,80
Lucky Strike Filter (paquet souple)	12,00	13,80
Lucky Strike Filter en 25	14,00	15,80
Lucky Strike Lights	12,00	13,80
Lucky Strike Lights en 25	14,00	15,80
Lucky Strike Spearmint Lights	12,00	13,80
Marigny	13,00	14,70
News	12,70	14,40
News, en 25	14,00	15,80

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
News lights	12,70	14,40
News Lights, en 25	14,00	15,80
News Ultra Lights, en 25	14,00	15,80
Pall Mall	13,80	15,50
Pall Mall Filter	13,80	15,50
Pall Mall Filter (100 mm)	14,00	15,80
Pall Mall Lights	13,80	15,50
Royale	12,70	14,40
Royale 100 (paquet rigide)	13,00	14,70
Royale 100 (paquet souple)	13,00	14,70
Royale 100 légère	13,00	14,70
Royale 100 Menthol (paquet rigide)	13,00	14,70
Royale 100 Menthol (paquet souple)	13,00	14,70
Royale 100 Menthol légère	13,00	14,70
Royale 100 ultra légère	13,00	14,70
Royale extra Slim	13,20	14,90
Royale légère	12,70	14,40
Royale légère anis	12,70	14,40
Royale légère pêche abricot	12,70	14,40
Royale Menthol	12,70	14,40
Royale Menthol légère	12,70	14,40
Royale Menthol ultra légère	12,70	14,40
Royale ultra légère	12,70	14,40
Seitanes	12,50	14,20
2° Produits importés par la S.E.I.T.A.		
20 Mars Internationale	10,00	10,00
American Lights	11,00	12,00
Armada 100	13,00	14,70
Armada 100 Menthol	13,00	14,70
Barclay	13,80	15,50
Barclay Number One	13,80	15,50
Barclay Ultra Lights	13,80	15,50
Bastos de luxe filtre (rouge) (paquet rigide)	11,80	13,40
Bastos de luxe filtre, en 25	14,00	15,80
Bastos Full Flavor (rouge) (paquet rigide) en 20	11,80	13,40
Bastos International légères	11,80	13,40
Bastos International ultra légères	11,80	13,40
Battistori King Size (paquet rigide)	13,50	15,20
Belga King Size Filter, en 25	15,00	16,80
Benson & Hedges Golden Mild	13,80	13,80
Benson & Hedges Lights	13,80	13,80
Benson & Hedges Luxury Mild	15,90	15,90
Benson & Hedges Special Filter	13,80	13,80
Benson & Hedges Special Mild	13,80	13,80
Benson & Hedges Ultra Lights	13,80	13,80
Benson & Hedges Ultra Mild	13,80	13,80
Boule d'Or King Size filtre	12,70	14,40
Boule d'Or légère	12,70	14,40
Camel	13,50	15,20
Camel 100'S	13,80	15,80
Camel Anniversaire en 20	13,50	15,20
Camel Collector, en 10	6,90	7,80
Camel Collector Mild, en 10	6,90	7,80
Camel Extra Mild	13,50	15,20
Camel Filters (paquet rigide)	13,50	15,20
Camel Filters (paquet souple)	13,50	15,20
Camel Full Flavour, en 25	15,00	16,90

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
Camel Lights (paquet de 20)	13,50	15,20
Camel Lights (paquet de 25)	15,00	16,90
Camel Medium (paquet de 14)	15,00	11,00
Camel Medium Lights (paquet de 14)	15,00	11,00
Camel Mild en 20	13,50	15,20
Camel Mild, en 25	15,00	16,90
Camel Ultra Mild	13,50	15,20
Century	12,70	14,40
Chesterfield International Full Flavour en 20	12,00	13,80
Chesterfield International Full Flavour, en 25	14,00	15,80
Chesterfield International Lights, en 20	12,00	13,80
Chesterfield International Lights, en 25	14,00	15,80
Chesterfield International Ultra Lights en 20	12,00	13,80
Chesterfield King Size en 30	19,00	21,60
Chesterfield Lights en 30	19,00	21,60
Corps Diplomatique Luxury Mild	16,00	18,00
Craven A	13,80	15,50
Craven A (avec filtre)	13,80	15,50
Craven A Lights	13,80	15,50
Craven Export Filter, en 20	13,50	15,20
Craven Export Filter, en 25	14,00	15,80
Craven Export Menthol, en 20	13,50	15,20
Craven Export Menthol, en 25	14,00	15,80
Craven International King Size Filter	12,00	14,40
Craven International Lights King Size Filter	12,00	14,40
Craven International Menthol King Size Filter	12,00	14,40
Davidoff	36,00	36,00
Dorchester King Size	12,70	14,40
Dorchester King Size Extra Mild	12,70	14,40
Ducados filtro	9,00	10,00
Ducados filtro, légère, en 20	9,00	10,00
Ducados Rubio (blonde)	11,80	12,00
Ducados Rubio Lights blonde	11,80	12,00
Ducal filtre, en 20	11,20	12,80
Ducal Mild	11,20	12,80
Ducal Ultra Mild	11,20	12,80
Dunhill International	16,00	18,00
Dunhill International Menthol	16,00	18,00
Dunhill International Superior Mild	16,00	18,00
Dunhill King Size	14,00	15,80
Dunhill King Size Lights	14,00	15,80
Dunhill King Size Super Lights	14,00	15,80
Dunhill King Size Super Lights Menthol	14,00	15,80
Embassy Number 1, en 20	13,80	13,80
Ernte 23 filtre	13,50	15,20
Excellence 100's filter	12,70	14,50
Fortuna	12,70	14,40
Fortuna King Size, en 25	15,00	16,90
Fortuna King Size, en 30	19,00	21,60
Fortuna Lights, en 20	12,70	14,40
Fortuna Lights, en 25	15,00	16,90
Fortuna Lights en 30	19,00	21,60
Gallaher Superkings	13,50	15,20
Glasdstone Extra Mild, en 20	12,70	14,40
Gladstone Extra Mild, en 25	15,00	16,90
Gladstone Extra Mild Menthol, en 25	15,00	16,90
Gladstone Filter, en 25	15,00	16,90
Gladstone Mild, en 20	12,70	14,40
Gladstone Mild, en 25	15,00	16,90
Gladstone Mild Menthol, en 25	15,00	16,90
Gladstone Ultra Mild Menthol, en 25	15,00	16,90
Gold Coast (paquet de 30)	19,00	21,60
Gold Coast, en 20	12,70	14,40
Gold Coast Export, en 25	14,00	15,80
Gold Coast Lights (paquet de 30)	19,00	21,60

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
Gold Coast Lights, en 20	12,70	14,40
Gold Coast Lights Export, en 25	14,00	15,80
Gold Dollar	12,70	14,40
Gold Leaf	13,80	15,00
Golden American King Size filter, en 14	8,70	10,00
Golden American King Size Filter, en 20	12,70	13,80
Golden American King Size Filter, en 25	14,00	15,80
Golden American King Size Lights, en 14	8,70	10,00
Golden American King Size Lights, en 20	12,70	13,80
Golden American King Size Lights, en 25	14,00	15,80
Golden American King Size Super Lights, en 14	8,70	10,00
Golden American King Size Super Lights en 20	12,70	13,80
Golden American King Size Super Lights, en 25	14,00	15,80
H.B.	12,70	14,40
H.B. 100'S	12,70	14,40
Holiday King Size Filter, en 20	12,70	14,40
Holiday King Size Filter, en 25	15,00	16,90
Holiday King Size Filter, en 30	19,00	21,60
Holiday King Size Lights, en 20	12,70	14,40
Holiday King Size Lights, en 25	15,00	16,90
Holiday King Size Lights, en 30	19,00	21,60
Job spéciales	10,00	11,30
Job spéciales filtre	10,00	11,30
John Player Special International	16,00	18,00
John Player Special King Size	13,50	13,80
John Player Special King Size légère	13,50	13,80
John Player Special King Size ultra-légère	13,50	13,80
John Rolfe King Size Filter, en 25	15,00	16,90
JPS American Blend	12,00	13,00
JPS Lights	12,00	13,00
JPS Superlights	12,00	13,00
Kent	12,00	13,80
Kent Deluxe Lenght	12,30	14,10
Kim Lights	12,70	14,40
Kim Super Lights	12,70	14,40
Kool	13,80	15,50
Kool Super Lights	13,80	15,50
Kool Utra Lights	13,80	15,50
Krone	12,70	14,40
Kurmark	12,70	14,40
L. & M. Extra Lights, en 20	12,70	14,40
L. & M. Extra Lights, en 25	14,00	15,80
L. & M. Full Flavour, en 20	12,70	14,40
L. & M. Full Flavour, en 25	14,00	15,80
L. & M. King Size, en 30	19,00	21,60
L. & M. Lights, en 20	12,70	14,40
L. & M. Lights, en 25	14,00	15,80
L. & M. Lights, en 30	19,00	21,60
Lambert et Butler King Size	13,00	13,50
Lord Extra	13,50	15,20
M.S. 100'S De Luxe	12,30	13,90
M.S. Blu	11,80	13,40
M.S. Filtre (paquet rigide)	11,80	13,40
M.S. Filtre (paquet souple)	11,80	13,40
M.S. Lights King Size filtre	11,80	13,40
Marlboro (paquet rigide)	13,80	15,50
Marlboro (paquet souple)	13,80	15,50
Marlboro 100's (paquet rigide)	14,00	15,80
Marlboro 100's (paquet souple)	14,00	15,80
Marlboro King Size, en 10	7,00	8,00
Marlboro Lights	13,80	15,50
Marlboro Lights 100 mm	14,00	15,80
Marlboro Lights, en 10	7,00	8,00
Marlboro Medium, en 10	7,00	8,00
Marlboro Medium, en 20	13,80	15,50

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
Marboro Menthol Lights	13,80	15,50
Maryland American Blend, en 25	14,00	15,50
Merit	12,70	14,40
Muratti Ambassador	13,80	15,50
Muratti Ambassador Extra Mild	13,80	15,50
N.Y. American Blend Full Flavor, en 20	11,80	13,40
N.Y. American Blend Flavor, en 25	14,00	15,80
N.Y. American Blend Lights, en 20	11,80	13,40
N.Y. American Blend Lights, en 25	14,00	15,80
N.Y. American Blend Ultra Lights, en 20	11,80	13,40
N.Y. American Blend Ultra Lights, en 25	14,00	15,80
Nazionale Box	9,00	10,20
N.E. Lunga filtre	8,50	10,20
Peter Stuyvesant (paquet rigide)	13,50	15,20
Peter Stuyvesant (paquet souple)	13,50	15,20
Peter Stuyvesant Extra Lights	13,50	15,20
Peter Stuyvesant Extra Lights Luxury Lengh	13,80	15,50
Peter Stuyvesant King Size Extra Lights, en 10	6,90	7,80
Peter Stuyvesant King Size Extra lights, en 25	15,00	16,90
Peter Stuyvesant King Size Filter, en 10	6,90	7,80
Peter Stuyvesant King Size Filter, en 25 (paquet rigide)	15,00	16,90
Peter Stuyvesant King Size Filter, en 25 (paquet souple)	15,00	16,90
Peter Stuyvesant King Size Medium Lights, en 10	6,90	7,80
Peter Stuyvesant King Size Medium Lights, en 20	13,50	15,20
Peter Stuyvesant King Size Medium Lights, en 25	15,00	16,90
Peter Stuyvesant King Size Menthol, en 25	15,00	16,90
Peter Stuyvesant King Size Menthol Lights, en 25	15,00	16,90
Peter Stuyvesant King Size Ultra Lights, en 10	6,90	7,80
Peter Stuyvesant King Size Ultra Lights, en 25	15,00	16,90
Peter Stuyvesant Luxury Lenght (paquet rigide)	13,80	15,50
Peter Stuyvesant Luxury Lenght (paquet souple)	13,80	15,50
Peter Stuyvesant Luxury Length, en 25	15,00	17,30
Peter Stuyvesant Luxury Length Extra Lights, en 25	15,00	17,30
Peter Stuyvesant Luxury Lenght Menthol	13,80	15,50
Peter Stuyvesant Luxury Lenght Menthol, en 25	15,00	17,30
Peter Stuyvesant Luxury Length Ultra Lights, en 25	15,00	17,30
Peter Stuyvesant Menthol	13,50	15,20
Peter Stuyvesant Menthol Lights	13,50	15,20
Peter Stuyvesant Ultra Lights	13,50	15,20
Peter Stuyvesant Ultra Lights Luxury Length	13,80	15,50
Philip Morris Filter King's	13,50	15,20
Philip Morris Filter King's, en 10	7,00	8,00
Philip Morris Filter King's, en 25	15,00	16,90
Philip Morris Lights	13,50	15,20
Philip Morris Lights, en 10	7,00	8,00
Philip Morris Lights Super Slims	14,00	15,80
Philip Morris One, en 20	13,50	15,20
Philip Morris Super Lights	13,50	15,20
Philip Morris Super Lights 100 mm	13,80	15,50
Philip Morris Super Lights, en 10	7,00	8,00
Philip Morris Ultra Lights	13,50	15,20
Philip Morris Ultra Lights 100 mm	13,80	15,50
Philip Morris Ultra Lights, en 10	7,00	8,00
Players Navy Cut	16,00	18,00
Prince	13,80	14,80
R 1	13,80	15,50
R 6	13,50	15,20
Regal King Size	13,80	13,80
Reval	13,50	15,20
Reval Filter	13,50	15,20
Roth Händle	13,50	15,20
Rothmans International	16,00	18,00
Rothmans King Size Filter	13,80	15,50
Rothmans King Size Filter, en 10	6,90	8,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
Rothmans King Size extra légère	13,80	15,50
Rothmans King Size extra légère, en 25	15,00	16,90
Rothmans King Size extra légère, en 10	6,90	8,00
Rothmans King Size Filter, en 25	15,00	16,90
Rothmans King Size légère	13,80	15,50
Rothmans King Size légère, en 10	6,90	8,00
Rothmans King Size légère, en 25	15,00	16,90
Rothmans Luxury Lenght	14,00	15,80
Rothmans Royals King Size Filter, en 20	12,70	14,40
Rothmans Royals King Size Filter, en 25	15,00	16,90
Rothmans Royals King Size Lights, en 20	12,70	14,40
Rothmans Royals King Size Lights, en 25	15,00	16,90
S.G. Cigante	11,50	13,00
Salem	13,50	15,20
Salem Lights	13,50	15,20
Sheraton King Size Filter, en 20	12,70	14,40
Sheraton King Size Filter, en 25	15,00	16,90
Sheraton King Size Lights, en 20	12,70	14,40
Sheraton King Size Lights, en 25	15,00	16,90
Silk Cut	13,80	15,50
Silk Cut Extra légère	13,80	15,50
Silk Cut Menthol	13,80	15,50
Silk Cut Ultra légère	13,80	15,50
Saint-Moritz 120'S (paquet menthol)	14,50	16,50
Saint-Moritz 120'S (paquet rouge)	14,50	16,50
State Line American Blend	10,00	11,00
Superkings, en 20	13,00	13,50
Superkings Lights	13,00	13,50
Time 120 mm	14,50	16,50
Time 120 mm Menthol	14,50	16,50
Vogue	14,00	15,80
Vogue Menthol	14,00	15,80
Vogue Superslims Ultra Lights, en 20	14,00	15,80
West King Size	12,70	13,80
West Lights	12,70	13,80
Winfield King Size Filter, en 20	12,70	14,40
Winfield King Size Filter, en 25	15,00	16,90
Winfield King Size Filter, en 30	19,00	21,60
Winfield King Size Lights, en 20	12,70	14,40
Winfield King Size Lights, en 25	15,00	16,90
Winfield King Size Lights, en 30	19,00	21,60
Winston (paquet rigide), en 20	12,00	13,80
Winston (paquet rigide), en 25	14,00	15,80
Winston (paquet souple), en 20	12,00	13,80
Winston Filter 100 mm, en 20	12,30	14,00
Winston Lights, en 20	12,00	13,80
Winston Lights, en 25	14,00	15,80
Winston Menthol (paquet de 20)	12,00	13,80
Winston Menthol Lights (paquet de 20)	12,00	13,80
Winston Super Lights, en 20	12,00	13,80
Winston Super Lights, en 25	14,00	15,80
Winston Ultra Lights, en 20	12,00	13,80
Winston Ultra Lights, en 25	14,00	15,80
Winston USA (paquet de 20)	12,00	13,80
Winston USA Lights (paquet de 20)	12,00	13,80
Yves Saint-Laurent	15,00	16,00
Yves Saint-Laurent Menthol	15,00	16,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
B - SCAFERLATI		
1° Produits fabriqués par la S.E.I.T.A.		
Amsterdamer, à rouler, en 33 grammes	12,00	13,50
Amsterdamer Mild, en 50 grammes	15,00	16,50
Amsterdamer, en 50 grammes	15,00	16,50
Bergerac affiné, en 40 grammes	12,00	13,50
Bergerac, en 33 grammes	8,50	9,70
Caporal coupe fine, en 40 grammes	10,50	11,80
Caporal export, en 50 grammes	12,00	13,50
Caporal, en 40 grammes	8,00	9,20
Django (tabac à rouler), en 40 grammes	13,00	14,50
Gauloises (tabac à rouler), en 40 grammes	12,50	14,00
Gauloises extra léger, en 40 grammes	12,50	14,00
Le Supérieur, en 50 grammes	11,50	13,00
Narval Virginie, en 50 grammes	15,00	17,00
Narval, en 50 grammes	14,00	16,00
Pall Mall, tabac à cigarettes, en 33 grammes	13,00	14,50
Saint-Claude Confrérie à l'ancienne, en 40 grammes	19,00	21,00
Saint-Claude, Confrérie Nordique, en 40 grammes	20,00	22,00
Saint-Claude, en 50 grammes	13,50	15,00
Scaferlati doux, en 40 grammes	9,00	10,00
Scaferlati pour la pipe, en 40 grammes	8,00	9,20
Scaferlati supérieur, en 40 grammes	9,50	10,80
2° Produits importés la S.E.I.T.A.		
Ajja n° 17 extra-léger, en 50 grammes	15,00	17,00
Ajja n° 17 corsé, en 50 grammes	15,00	17,00
Ajja n° 17 léger, en 50 grammes	15,00	17,00
Amphora Black Cavendish, en 50 grammes	25,00	28,50
Amphora Cesare Borgia (boîte métal), en 50 grammes	48,00	55,00
Amphora Full Aroma, en 50 grammes (rouge)	20,00	23,00
Amphora Golden Cavendish, en 50 grammes	25,00	28,50
Amphora Malt Whisky, en 50 grammes	25,00	28,50
Amphora Regular, en 50 grammes (marron)	20,00	23,00
Amphora Rich Aroma, en 50 grammes (vert)	20,00	23,00
Amphora Ultra light, en 50 grammes	25,00	28,50
Amphora Ultra Mild, en 50 grammes	25,00	28,50
Amphora Wild Cherry, en 50 grammes	25,00	28,50
Borkum Riff Cherry Cavendish, en 50 grammes	29,00	29,00
Borkum Riff Wiskey, en 50 grammes	28,00	28,00
Broutteux, en 50 grammes	13,80	15,50
Broutteux Light, en 40 grammes	12,50	14,00
Capstan Navy Cut Medium, en 50 grammes	39,00	40,00
Cavas, en 50 grammes	25,00	28,00
Clan Aromatic, en 50 grammes	18,50	20,00
Clan Light Aromatic, en 50 grammes	20,50	23,00
Clan Mild Cavendish, en 50 grammes	24,00	27,00
Danske Club Black Luxury, en 50 grammes	28,00	31,00
Domingo Demi Fort, en 40 grammes	13,50	15,00
Domingo Ultra Light, en 40 grammes	13,50	15,00
Drum, en 50 grammes	15,50	17,50
Drum Extra Mild Shag, en 50 grammes	15,50	17,50
Drum Milde Shag, en 50 grammes	15,50	17,50
Dunhill Black Aromatic (boîte métal), en 50 grammes	48,00	54,00
Dunhill Early Morning Pipe, en 50 grammes	48,00	54,00
Dunhill Mild Blend (boîte métal), en 50 grammes	48,00	54,00
Dunhill Standard Mixture Medium, en 50 grammes	48,00	54,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
Erinmore Mixture, en 50 grammes	40,00	45,00
Evergreen Menthol Doux, en 50 grammes	19,00	21,50
Flying Duchman, en 50 grammes	38,00	43,00
Golden Virginia, en 40 grammes	19,20	19,20
Indian Summer, en 50 grammes	29,00	32,00
Interval, en 40 grammes	10,00	11,50
Irish Mead, en 50 grammes	24,00	27,50
J.B.R. Adventure, en 50 grammes	19,00	21,50
Javaanse Jongens, en 33 grammes	13,50	15,30
La Feuille d'Or, en 50 grammes	13,50	15,00
Mac Baren Mixture, en 50 grammes	24,00	28,00
Neptune, en 50 grammes	25,00	28,00
Old Holborn, en 40 grammes	16,00	17,80
Old Holborn extra Mild, en 40 grammes	16,00	17,80
Old Holborn Mild Blend, en 40 grammes	16,00	17,80
Radford's Old Scotch, en 50 grammes	19,00	21,50
Samson, en 40 grammes	13,80	15,50
Samson Extra Milde Shag, en 40 grammes	13,80	15,50
Samson Milde Shag, en 40 grammes	13,80	15,50
Schippers Speciaal, en 50 grammes	19,90	22,50
Saint Bruno Ready Rubbed, en 50 grammes	29,00	30,00
Tabac belge 232, en 50 grammes	13,80	15,50
Troost Aromatic, en 50 grammes	20,00	22,50
Troost Black Cavendish, en 50 grammes	26,00	29,00
Van Nelle Milde Shag, en 40 grammes	13,80	15,50
Wervicq, en 50 grammes	12,50	14,00
Westpoint, en 40 grammes	13,50	15,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
C. - CIGARES				
1° Produits fabriqués par la S.E.I.T.A.				
Brazza (rouge maté), en 10	1,30	13,00	1,35	13,50
Brazza (vert non maté), en 10	1,30	13,00	1,35	13,50
Cadre Noir Corona, en 25	11,00	275,00	11,50	287,50
Carré d'As, en 20	1,12	22,40	1,17	23,40
Carré d'As n° 2, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Chiquito (blanc non maté), en 10	1,96	19,60	2,04	20,40
Chiquito (blanc non maté), en 30	1,96	58,80	2,04	61,20
Chiquito (blanc non maté), en 5	1,96	9,80	2,04	10,20
Chiquito (rouge maté), en 10	1,96	19,60	2,04	20,40
Chiquito (rouge maté), en 30	1,96	58,80	2,04	61,20
Chiquito (rouge maté), en 5	1,96	9,80	2,04	10,20
Fleur de Savane cigare, en 20	2,70	54,00	2,75	55,00
Fleur de Savane cigare, en 30	2,86	85,80	2,90	87,00
Fleur de Savane cigare, en 5	2,86	14,30	2,90	14,50
Fleur de Savane cigares légers, en 5	2,86	14,30	2,90	14,50
Fleur de Savane cigarillo, en 20	1,75	35,00	1,80	36,00
Fleur de Savane cigarillo, en 50	1,76	88,00	1,80	90,00
Fleur de Savane cigarillos légers, en 20	1,75	35,00	1,80	36,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Fleur de Savane petit cigare, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Fleur de Savane petit cigare, en 50	1,06	53,00	1,10	55,00
Fleur de Savane petit cigare léger, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Fleur de Savane petit cigare léger, en 50	1,06	53,00	1,10	55,00
Havanitos cigare, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Havanitos cigare léger, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Havanitos, en 100	0,80	80,00	0,81	81,00
Havanitos, en 20	0,79	15,80	0,81	16,20
Havanitos, en 50	0,80	40,00	0,81	40,50
Havanitos Fina Flor, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Havanitos Léger, en 20	0,79	15,80	0,81	16,20
Havanitos Léger, en 50	0,80	40,00	0,81	40,50
Havanitos Mini, en 20	0,65	13,00	0,67	13,40
Havanitos Planteros, en 20	0,96	19,20	1,00	20,00
Havanitos Planteros, en 50	1,10	55,00	1,10	55,00
Havanitos Planteros léger, en 50	1,10	55,00	1,10	55,00
Havanitos Planteros léger, en 20	0,96	19,20	1,00	20,00
Meccarillos Brasil, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Meccarillos, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Meccarillos, en 50	1,06	53,00	1,10	55,00
Meccarillos mélange traditonnel, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Meccarillos Mild, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Meccarillos Mild, en 50	1,06	53,00	1,10	55,00
Nemrod Tom Tip, en 10	1,13	11,30	1,20	12,00
Nemrod Tom Tip, en 20	1,13	22,60	1,20	24,00
Nemrod Tom Tip Extra 10	1,13	11,30	1,20	12,00
Nemrod Tom Tip Filtre Extra 10	1,13	11,30	1,20	12,00
Nemrod Tom Tip Filtre Extra 50	1,13	56,50	1,20	60,00
Ninas cigares (jaune), en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Ninas cigares légers (bleu), en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Ninas doux et léger (bleu), en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Ninas, en 10	0,77	7,70	0,81	8,10
Ninas léger 80	0,80	64,00	0,84	67,20
Ninas léger, en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Ninas petit cigare, en 20	0,98	19,60	1,00	20,00
Ninas petit cigare léger, en 20	0,98	19,60	1,00	20,00
Ninas petits cigares légers, en 60	0,99	59,40	1,00	60,00
Ninas Plus 60	0,91	54,60	0,95	57,00
Ninas Plus, en 10	0,91	9,10	0,95	9,50
Petit Voltigeur, en 10	1,42	14,20	1,47	14,70
Picaduros Bahia, en 10	0,86	8,60	0,86	8,60
Picaduros Cigarillos, en 20	0,75	15,00	0,79	15,80
Picaduros Cigarillos légers, en 20	0,75	15,00	0,79	15,80
Picaduros, en 10	1,23	12,30	1,30	13,00
Picaduros Especial, en 10	1,43	14,30	1,48	14,80
Picaduros petits cigares, en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Pleiades Aldebaran, en 16	52,00	832,00	52,00	832,00
Pleiades Antares, en 24	25,00	600,00	26,00	624,00
Pleiades Antares, en 3	25,00	75,00	26,00	78,00
Pleiades Centaurus, en 24	29,00	696,00	30,00	720,00
Pleiades Mars, en 24	16,00	384,00	17,00	408,00
Pleiades Mars, en 4	16,00	64,00	17,00	68,00
Pleiades mini cigares, en 20	2,00	40,00	2,00	40,00
Pleiades Orion, en 24	29,00	696,00	30,00	720,00
Pleiades Orion, en 3	29,00	87,00	30,00	90,00
Pleiades Perseus, en 24	20,00	480,00	21,00	504,00
Pleiades Perseus, en 3	20,00	60,00	21,00	63,00
Pleiades Pluton, en 16	31,00	496,00	32,00	512,00
Pleiades Sirius, en 24	33,00	792,00	34,00	816,00
Pleiades Sirius, en 3	33,00	99,00	34,00	102,00
Pleiades Uranus, en 24	28,00	672,00	29,00	696,00
Pleiades Vénus, en 24	20,00	480,00	21,00	504,00
Quai d'Orsay, mini, en 20	2,10	42,00	2,15	43,00
Quai d'Orsay mini, en 50	2,10	105,00	2,15	107,50

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Reinitas (rouge), en 50	1,06	53,00	1,10	55,00
Reinitas (rouge), en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Reinitas léger, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Reinitas léger, en 50	1,06	53,00	1,10	55,00
Reinitas Mild & Light, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Reinitas Mild & Light, en 50	1,06	53,00	1,10	55,00
Robert Burns Cigarillos, en 5	2,22	11,10	2,32	11,60
Robert Burns Cigarillos, en 50	2,24	112,00	2,34	117,00
Robert Burns Petit Cigare, en 20	1,64	32,80	1,69	33,80
Senoritas Cigarillos, en 20	0,75	15,00	0,75	15,00
Senoritas comprimés, en 10	0,89	8,90	0,93	9,30
Senoritas extra, en 10	0,94	9,40	0,98	9,80
Senoritas Mild Cigarillos, en 20	0,75	15,00	0,75	15,00
Senoritas ronds, en 10	0,89	8,90	0,93	9,30
Van Holden, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Van Holden Mild, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Voltigeurs, en 25	2,06	51,50	2,20	55,00
Voltigeurs, en 5	2,06	10,30	2,20	11,00
Voltigeurs extra, en 25	2,30	57,50	2,30	57,50
Voltigeurs extra, en 5	2,20	11,00	2,30	11,50
2° Produits importés par la S.E.I.T.A.				
Agio Elegant Tuit Sumatra, en 5	3,04	15,20	3,10	15,50
Agio Filter Tip, en 10	1,17	11,70	1,23	12,30
Agio Filter Tip, en 20	1,17	23,40	1,23	24,60
Agio Filter Tip, en 50	1,17	58,50	1,23	61,50
Agio Junior Tip, en 10	1,17	11,70	1,23	12,30
Agio Junior Tip, en 20	1,17	23,40	1,23	24,60
Agio Junior Tip, en 50	1,17	58,50	1,23	61,50
Agio Light Tip, en 10	1,17	11,70	1,23	12,30
Agio Light, en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Agio Mehari's Brasil, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Agio Mehari's, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Agio Mehari's, en 50	1,05	52,50	1,10	55,00
Agio Mehari's Mild & Light, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Agio Mehari's Mild & Light, en 50	1,05	52,50	1,10	55,00
Agio Mythos, en 20	2,05	41,00	2,10	42,00
Al Capone No Comment, type Havane, en 25	7,20	180,00	7,56	189,00
Al Capone No Comment, type Havane, en 5	7,00	35,00	7,35	36,75
Antonio y Cleopatra Claro Claro, en 6	6,10	36,60	6,40	38,40
Antonio y Cleopatra NCIW, en 6	6,10	36,60	6,40	38,40
Bachsehmidt Grandioso n° 20 Sumatra, en 10	4,00	40,00	4,20	42,00
Bachshmidt Grandioso n° 20 Sumatra, en 25	4,00	100,00	4,20	105,00
Backgammon Coronas Especiales (sous tube), en 10	20,00	200,00	20,00	200,00
Backgammon Havana (sous tube), en 2	18,00	36,00	18,00	36,00
Backgammon Medias Coronas Tubos, en 5	15,00	75,00	15,00	75,00
Bolivar (petit Coronas), en 50	31,50	1 575,00	31,50	1 575,00
Bolivar Coronas extra, en 25	32,75	818,75	32,75	818,75
Bolivar Lonsdales, en 25	44,60	1 115,00	46,80	1 170,00
Braniff Cortos Mild, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Braniff Filter, en 20	0,60	12,00	0,60	12,00
Braniff Volados, en 20	3,75	75,00	4,00	80,00
Caïman mini filtre, en 20	0,64	12,80	0,66	13,20
Caïman Tropical, en 20	0,79	15,80	0,81	16,20
Carl Upmann Coronas extra, en 25	8,00	200,00	8,00	200,00
Carl Upmann Coronas extra, en 5	8,00	40,00	8,00	40,00
Carl Upmann Royales, en 25	6,60	165,00	6,80	170,00
Carl Upmann Royales, en 5	6,60	33,00	6,80	34,00
Castella Classic, en 5	2,50	12,50	2,60	13,00
Christian of Denmark "100", en 20	2,20	44,00	2,20	44,00
Christian of Denmark Corona (sous tube), en 4	20,00	80,00	20,50	82,00
Christian of Denmark long cigarillos, en 20	2,50	50,00	2,50	50,00
Christian of Denmark midi, en 5	4,80	24,00	5,00	25,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Christian of Denmark mini cigarillos, en 20	2,10	42,00	2,15	43,00
Churchill Alufresh "S", en 5	8,20	41,00	8,40	42,00
Clubmaster Brasil, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Clubmaster Export Light Sumatra 163, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Clubmaster Export Sumatra 131, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Clubmaster Mild Sumatra 161, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Clubmaster Sumatra, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Clubmaster Sumatra (coffret), en 50	1,05	52,50	1,10	55,00
Cohiba Coronas Especiales, en 25	87,60	2 190,00	87,60	2 190,00
Cohiba Coronas Especiales, en 5	87,60	438,00	87,60	438,00
Cohiba Esplendidos, en 25	123,60	3 090,00	123,60	3 090,00
Cohiba Exquisitos, en 25	52,50	1 312,50	52,50	1 312,50
Cohiba Lanceros, en 25	108,15	2 703,75	108,15	2 703,75
Cohiba Lanceros, en 5	108,15	540,75	108,15	540,75
Cohiba Panetelas, en 25	51,50	1 287,50	51,50	1 287,50
Cohiba Panetelas, en 5	51,50	257,50	51,50	257,50
Cohiba Robustos, en 25	70,00	1 750,00	70,00	1 750,00
Cohiba Siglo I, en 25	45,00	1 125,00	45,00	1 125,00
Cohiba Siglo II, en 25	55,00	1 375,00	55,00	1 375,00
Cohiba Siglo III, en 25	60,00	1 500,00	60,00	1 500,00
Cohiba Siglo IV, en 25	65,00	1 625,00	65,00	1 625,00
Cohiba Siglo V, en 25	95,00	2 375,00	95,00	2 375,00
Corps Diplomatique After Dinner, en 25	8,00	200,00	8,40	210,00
Corps Diplomatique After Dinner, en 5	8,00	40,00	8,40	42,00
Corps Diplomatique Auteuil, en 20	2,10	42,00	2,15	43,00
Corps Diplomatique Auteuil, en 50	2,20	110,00	2,24	112,00
Corps Diplomatique Deauville, en 10	2,60	26,00	2,70	27,00
Corps Diplomatique International, en 25	5,00	125,00	5,12	128,00
Corps Diplomatique International, en 5	5,00	25,00	5,20	26,00
Corps Diplomatique Orléans Mild (léger), en 20	1,75	35,00	1,85	37,00
Dannemann Speciale Brasil, en 20	1,01	20,20	1,06	21,20
Dannemann Speciale Sumatra, en 20	1,01	20,20	1,06	21,20
Davidoff 1000, en 25	31,00	775,00	32,00	800,00
Davidoff 1000, en 5	31,00	155,00	32,00	160,00
Davidoff 2000, en 25	36,00	900,00	37,00	925,00
Davidoff 2000, en 5	36,00	180,00	37,00	185,00
Davidoff 3000, en 25	43,00	1 075,00	44,00	1 100,00
Davidoff 4000, en 25	50,00	1 250,00	51,00	1 275,00
Davidoff 4000, en 5	50,00	250,00	51,00	255,00
Davidoff 5000, en 25	53,00	1 325,00	54,00	1 350,00
Davidoff Ambassadrice, en 25	26,00	650,00	27,00	675,00
Davidoff Ambassadrice, en 5	26,00	130,00	27,00	135,00
Davidoff Aniversario n°2, en 4	98,00	392,00	100,00	400,00
Davidoff Demi-tasse, en 10	7,90	79,00	8,00	80,00
Davidoff Long Panatella, en 10	14,00	140,00	14,00	140,00
Davidoff mini cigarillos, en 10	3,00	30,00	3,00	30,00
Davidoff mini cigarillos, en 20	2,90	58,00	3,00	60,00
Davidoff mini cigarillos, en 50	2,90	145,00	3,00	150,00
Davidoff mini cigarillos light, en 20	2,90	58,00	3,00	60,00
Davidoff n° 1, en 25	61,00	1 525,00	62,00	1 550,00
Davidoff n° 1, en 5	61,00	305,00	62,00	310,00
Davidoff n° 2, en 25	52,00	1 300,00	53,00	1 325,00
Davidoff n° 2, en 5	52,00	260,00	53,00	265,00
Davidoff Special R, en 25	52,00	1 300,00	53,00	1 325,00
Davidoff Special R, en 4	52,00	208,00	53,00	212,00
Davidoff Special T, en 20	61,00	1 220,00	62,00	1 240,00
Davidoff Special T, en 4	61,00	244,00	62,00	248,00
Davidoff Tubos, en 20	54,00	1 080,00	55,00	1 100,00
Davidoff Tubos, en 4	54,00	216,00	55,00	220,00
Don Miguel Grecos Superiores, en 25	27,00	675,00	28,00	700,00
Don Miguel Miguelitos, en 10	3,30	33,00	3,40	34,00
Don Miguel N/3, en 25	25,00	625,00	26,00	650,00
Don Miguel N/4, en 25	20,00	500,00	21,00	525,00
Don Miguel tube, en 25	30,00	750,00	31,00	775,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Ducados Cigarritos, en 20	1,05	21,00	1,05	21,00
Ducados Cigarritos Extra, en 20	1,05	21,00	1,05	21,00
Hamlet léger, en 10	3,00	30,00	3,10	31,00
Havana Stokjes, en 20	0,76	15,20	0,80	16,00
Havana Stokjes Gold Mild & Light (boîte or), en 20	1,10	22,00	1,15	23,00
Havana Stakjes Gold Mild (boîte noire), en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Havana Stokjes légers (bleu), en 10	0,75	7,50	0,79	7,90
Havana Stokjes plus léger, en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Havana Stokjes Sahara, en 10	0,90	9,00	0,94	9,40
Havana Stokjes Special, en 10	0,79	7,90	0,83	8,30
Havana Stokjes Special, en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Havana Stompen, en 10	2,25	22,50	2,35	23,50
Henri Wintermans Café Crème, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Henri Wintermans Café Crème, en 50 "Coffret"	1,05	52,50	1,10	55,00
Henri Wintermans Café Crème Mild, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Henri Wintermans Café Crème mini, en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Henri Wintermans Café Crème mini Mild, en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Henri Wintermans Café Crème Plus, en 20	1,12	22,40	1,17	23,40
Henri Wintermans Café Crème Plus Mild, en 20	1,12	22,40	1,17	23,40
Henri Wintermans Café Crème Tip, en 10	1,17	11,70	1,23	12,30
Henri Wintermans Café Noir, en 20	1,10	22,00	1,15	23,00
Henri Wintermans Café Noir, en 50 "Coffret"	1,10	55,00	1,15	57,50
Henri Wintermans Chambord n° 7, en 20	2,10	42,00	2,15	43,00
Henri Wintermans Chambord n° 5 , en 5	4,80	24,00	5,00	25,00
Henri Wintermans Chambord n° 7, en 50 "Coffret"	2,20	110,00	2,30	115,00
Henri Wintermans Che Cigarillos, en 20	1,70	34,00	1,80	36,00
Henri Wintermans Cheyenne, en 20	1,07	21,40	1,12	22,40
Henri Wintermans Corona (sous tube), en 2	10,40	20,80	11,00	22,00
Henri Wintermans Corona (sous tube), en 25 "Coffret"	10,40	260,00	11,00	275,00
Henri Wintermans Corona (sous tube), en 5	10,40	52,00	11,00	55,00
Henri Wintermans Excellentes, en 25 "Coffret"	4,80	120,00	5,00	125,00
Henri Wintermans Excellentes, en 5	4,80	24,00	5,00	25,00
Henri Wintermans Grand Café, en 20	1,50	30,00	1,60	32,00
Henri Wintermans Kentucky Kings, en 6	5,00	30,00	5,25	31,50
Henri Wintermans Mini Havana, en 20	0,77	15,40	0,81	16,20
Henri Wintermans Slim Panatella, en 50 "Coffret"	2,40	120,00	2,50	125,00
Hirschsprung Apostolado (sous tube), en 5	12,40	62,00	12,40	62,00
Hoyo de Monterrey (Hoyo des dieux), en 25	54,50	1 362,50	54,50	1 362,50
Hoyo de Monterrey (Hoyo du dauphin), en 25	56,20	1 405,00	56,20	1 405,00
Hoyo de Monterrey (Hoyo du gourmet), en 25	46,75	1 168,75	46,75	1 168,75
Hoyo de Monterrey (Hoyo du prince), en 25	37,50	937,50	37,50	937,50
Hoyo de Monterrey (Hoyo du roi), en 25	50,55	1 263,75	50,55	1 263,75
Hoyo de Monterrey (Palmas extra), en 25	18,70	467,50	18,70	467,50
Hoyo de Monterrey Epicures n° 2, en 25	36,95	923,75	39,00	975,00
Indioz Mild Cigars, en 20	1,90	38,00	1,95	39,00
J. Cortes Club, en 20	6,40	128,00	6,40	128,00
J. Cortes Club, en 5	6,40	32,00	6,40	32,00
J. Cortes Grand Luxe, en 10	3,70	37,00	3,70	37,00
J. Cortes Havane, en 10	3,20	32,00	3,20	32,00
J. Cortes Havane, en 30	3,30	99,00	3,30	99,00
J. Cortes High Class (sous tube), en 5	20,00	100,00	20,00	100,00
J. Cortes High Class (sous tube), en 10	20,00	200,00	20,00	200,00
J. Cortes Long Filter n° 3, en 3	30,00	90,00	30,00	90,00
J. Cortes Mini, en 20	2,20	44,00	2,25	45,00
J. Cortes Mini, en 50	2,20	110,00	2,25	112,50
Justus Van Maurik Caresse, en 20	2,60	52,00	2,70	54,00
Justus Van Maurik petit panatella, en 20	5,50	110,00	5,75	115,00
Justus Van Maurik petit panatella, en 5	5,60	28,00	5,80	29,00
King Edward Diamonds Extra, en 20	1,45	29,00	1,50	30,00
King Edward Imperial, en 5	6,20	31,00	6,40	32,00
King Edward Invincible, en 5	8,00	40,00	8,20	41,00
King Edward Special, en 5	4,60	23,00	4,70	23,50
La Paz Corona Superiores CK 126, en 25	5,60	140,00	5,80	145,00
La Paz Especiales (sous tube), en 5	20,00	100,00	20,00	100,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
La Paz Mini Wilde Cigarillos, en 20	1,40	28,00	1,45	29,00
La Paz Palitos, en 20	1,30	26,00	1,35	27,00
La Paz Wilde Cigarillos Brazil, en 20	1,95	39,00	1,95	39,00
La Paz Wilde Cigarillos, en 10	1,75	17,50	1,80	18,00
La Paz Wilde Cigarillos, en 20	1,75	35,00	1,80	36,00
La Paz Wilde Cigarillos, en 50	1,80	90,00	1,80	90,00
La Paz Wilde Corona, en 5	3,90	19,50	4,00	20,00
La Paz Wilde Havana, en 20	2,70	54,00	2,75	55,00
La Paz Wilde Havana, en 5	2,90	14,50	2,90	14,50
La Paz Wilde Havana, en 50	2,80	140,00	2,90	145,00
La Paz Wilde Panatella, en 5	3,00	15,00	3,00	15,00
Manille (Coronas), en 25	6,30	157,50	6,30	157,50
Manille (Cortado), en 25	5,05	126,25	5,05	126,25
Manille Panetelas Cortas, en 25	4,00	100,00	4,00	100,00
Manille Panetelas Largas, en 25	4,58	114,50	4,58	114,50
Mercator déchets de Havane, en 20	0,84	16,80	0,88	17,60
Mercator déchets de Havane, en 50	0,88	44,00	0,92	46,00
Mercator Mild, en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Neos bleu très légers, en 20	0,89	17,80	0,93	18,60
Neos doux et légers, en 10	0,80	8,00	0,84	8,40
Neos Exotic extra light, en 20	1,50	30,00	1,55	31,00
Neos extra, en 10	0,82	8,20	0,86	8,60
Neos extra, en 50	0,82	41,00	0,86	43,00
Neos extra-fins, en 20	0,75	15,00	0,79	15,80
Neos extra-fins, en 50	0,80	40,00	0,84	42,00
Neos finos, en 10	0,80	8,00	0,84	8,40
Neos finos, en 50	0,80	40,00	0,84	42,00
Neos légers, en 20	0,73	14,60	0,77	15,40
Neos Royal, en 10	1,02	10,20	1,06	10,60
Nic Havane, en 20	0,79	15,80	0,83	16,60
Nic Havane extra, en 20	0,82	16,40	0,86	17,20
Nic Selection, en 20	0,78	15,60	0,82	16,40
Nic Trois Etoiles, en 50	1,12	56,00	1,17	58,50
Nobel Petit, en 20	2,10	42,00	2,15	43,00
Nobel Petit Light, en 20	2,10	42,00	2,15	43,00
Panter Bijou, en 20	1,80	36,00	1,85	37,00
Panter Domino Cameroun, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Panter Domino Mild & Light, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Panter Lights, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Panter Mignon, en 10	2,00	20,00	2,05	20,50
Panter Mignon, en 20	2,00	40,00	2,05	41,00
Panter Mignon, en 50	2,00	100,00	2,05	102,50
Panter Noir, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Panter Silhouette, en 20	1,50	30,00	1,55	31,00
Panter Silhouette Light, en 20	1,50	30,00	1,55	31,00
Panter Small, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Punch (Margaritas), en 25	22,15	553,75	22,15	553,75
Punch (Palmas Reales), en 25	18,50	462,50	18,50	462,50
Punch Punch, en 25	42,50	1 062,50	45,30	1 132,50
Quai d'Orsay Coronas (Claro), en 25	39,40	985,00	39,40	985,00
Quai d'Orsay Gran Corona, en 25	39,90	997,50	39,90	997,50
Quai d'Orsay Impériales, en 25	54,90	1 372,50	54,90	1 372,50
Quai d'Orsay Panetelas, en 25	36,05	901,25	36,05	901,25
Quintero Panetelas, en 25	10,90	272,50	11,10	277,50
Quintero Puritos, en 5	5,90	29,50	6,00	30,00
Real A.L. Pedro Cigarillos, en 10 (coffret bois)	6,80	68,00	7,00	70,00
Reine Elisabeth, en 10	0,94	9,40	0,98	9,80
Roll's, en 20	0,50	10,00	0,50	10,00
Roll's Light, en 20	0,55	11,00	0,55	11,00
Romeo y Julieta (Cedros de luxe n° 3), en 25	31,10	777,50	32,65	816,25
Romeo y Julieta (Churchills), en 25	64,90	1 622,50	64,90	1 622,50
Romeo y Julieta (Corona), en 25	41,50	1 037,50	43,50	1 087,50
Romeo y Julieta (Mille Fleurs), en 25	17,30	432,50	17,30	432,50
Romeo y Julieta (Petit Coronas), en 25	30,45	761,25	32,00	800,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Romeo y Julieta (Petit Julietas), en 25	16,80	420,00	17,65	441,25
Romeo y Julieta (Petit Princes), en 25	25,80	645,00	25,80	645,00
Romeo y Julieta (Regalia de Londres), en 25	15,90	397,50	15,90	397,50
Romeo y Julieta (Sport Largos), en 25	10,80	270,00	11,30	282,50
Romeo y Julieta Chicos, en 25	7,10	177,50	7,10	177,50
Romeo y Julieta Medium, en 5	6,00	30,00	6,00	30,00
Romeo y Julieta Small, en 20	2,70	54,00	2,70	54,00
San Luis Rey Juniores, en 20	0,70	14,00	0,70	14,00
San Luis Rey Mild, en 20	1,75	35,00	2,00	40,00
San Martin Grand Marnier sous tube, en 10	45,00	450,00	45,00	450,00
San Martin Riop Mayo, en 25	38,00	950,00	38,00	950,00
Schimmelpenninck Duet, en 10	2,75	27,50	2,85	28,50
Schimmelpenninck Duet, en 25	2,76	69,00	2,88	72,00
Schimmelpenninck Duet Mini, en 20	1,05	21,00	1,10	22,00
Schimmelpenninck Havana Milds, en 20	0,89	17,80	0,93	18,60
Schimmelpenninck Mini Cigar, en 20	1,02	20,40	1,07	21,40
Schimmelpenninck Mini Cigar, Mild, en 20	1,02	20,40	1,07	21,40
Schimmelpenninck Mono, en 20	1,85	37,00	1,90	38,00
Schimmelpenninck Swing, en 10	1,50	15,00	1,55	15,50
Taf Ultra Light, en 20	1,00	20,00	1,05	21,00
Toscani Extra Vecchi, en 5	4,00	20,00	4,52	22,60
Villiger Kiel Junior Mild, en 10	2,00	20,00	2,00	20,00
Villiger Kiel Junior Mild, en 25	2,00	50,00	2,00	50,00
Villiger Kiel Mild, en 10	3,50	35,00	3,60	36,00
Villieger Kied Mild, en 20	3,50	70,00	3,60	72,00
Villiger Premium n° 4, en 5	4,00	20,00	5,00	25,00
Villiger Premium n° 3, en 5	6,00	30,00	6,00	30,00
Willem II Java cigarillos, en 20	1,50	30,00	1,50	30,00
Willem II Java Mini Light, en 20	1,25	25,00	1,30	26,00
Willem II Mild Petitos, en 20	1,25	25,00	1,30	26,00
Willem II Mini Java, en 20	1,25	25,00	1,30	26,00
Willem II Optimum (sous tube), en 25	9,80	245,00	10,00	250,00
Willem II Optimum (sous tube), en 5	9,40	47,00	9,60	48,00
Willem II Primo, en 20	1,30	26,00	1,35	27,00
Willem II Solo Light, en 10	1,23	12,30	1,29	12,90
Willem II Solo Spécial, en 10	1,23	12,30	1,29	12,90

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
Fournisseur : S.E.I.T.A. 01		
D. - TABACS A PRISER ET TABACS A MACHER		
1° - Produits fabriqués par la S.E.I.T.A.		
Carotte (en groupement de 3,6 kilogrammes)	2,70	3,00
Poudre ordinaire (en sachet), en 40 grammes	7,50	8,30
Role (en groupement de 1 kilogramme)	2,50	2,80
Role supérieur (en 100 grammes)	27,00	30,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale	
	Ancien prix de vente au consommateur	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994
	Conditionnement (en francs)	Conditionnement (en francs)
2° - Produits importés par la S.E.I.TA.		
Gletscher Prise Snuff (en boîte), en 10 grammes	6,20	7,00
John Player Special Snuff, en 10 grammes (sachet)	5,50	5,50
Makla africaine Bentchikou, en 25 grammes	8,20	9,00
Makla Bouhlel Bentchicou (rouge), en 20 grammes	7,00	7,50
Makla Bouhlel Bentchicou (vert), en 20 grammes	7,00	7,50
Makla el Hilal (en sachet), en 20 grammes	6,00	6,00
Makla Ifrikia, en 20 grammes	6,50	7,00
Neffa Ifrikia, en 8 grammes	2,20	2,20
Neffa Souffi, en 10 grammes	2,30	2,60
Ozona Menthol Snuff, en 5 grammes	4,80	5,40
Ozona President Snuff, en 5 grammes	6,20	7,00
Rumney's Mentholyptus Snuff (en sachet), en 10 grammes	6,70	6,70

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Fournisseur : Compagnie des Caraïbes 06 Domaine de Poujux, Saint-Aubin-en-Charollais, 71430 Palinges				
Cigares				
Belinda Belvederes, en 25	15,00	375,00	15,40	385,00
Belinda Princess, en 25	14,00	350,00	Sans changement	Sans changement
Bolivar Coronas extra, en 25	55,00	1 375,00	60,00	1 500,00
Bolivar Coronas extra, en 50	55,00	3 025,00	Retrait	Retrait
Bolivar Coronas Gigantes, en 25	78,00	1 950,00	80,00	2 000,00
Bolivar Coronas Gigantes, en 50	78,00	3 900,00	Retrait	Retrait
Bolivar Especiales Bundles, en 50	52,50	2 625,00	58,00	2 900,00
Bolivar Immensas en 25	50,00	1 250,00	55,00	1 375,00
Cabana Chiquitos, en 25	13,00	325,00	Sans changement	Sans changement
Cerdan Chamberlain, en 25	24,00	600,00	Retrait	Retrait
Cerdan Churchills, en 25	28,00	700,00	Retrait	Retrait
Cerdan Don Juan, en 25	32,00	800,00	Retrait	Retrait
Cerdan Napoléon, en 25	20,00	500,00	Retrait	Retrait
Cohiba Corona, en 25	100,00	2 500,00	Sans changement	Sans changement
Cohiba Lanceros, en 25	120,00	3 000,00	Sans changement	Sans changement
Cohiba Panatella, en 25	50,00	1 250,00	60,00	1 500,00
Diplomaticos n° 1, en 25	53,00	1 325,00	58,00	1 450,00
Diplomaticos n° 2, en 25	54,00	1 350,00	59,00	1 475,00
Diplomaticos n° 4, en 25	35,00	875,00	39,00	975,00

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Diplomaticos n° 5, en 25	30,00	750,00	33,00	825,00
Dunhill Estupendos	135,00	135,00	150,00	150,00
Gloria Cubana Médaille d'Or n° 3, en 25	60,00	1 500,00	67,00	1 675,00
Hoyo Churchills, en 25	74,00	1 850,00	80,00	2 000,00
Hoyo Coronation AT, en 25	36,00	900,00	39,00	975,00
Hoyo de Monterrey double Corona, en 25	76,50	1 912,50	100,00	2 500,00
Hoyo Petit Coronation AT, en 25	31,00	775,00	35,00	875,00
La Habanera Churchills, en 25	28,00	700,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Emperadores, en 25	26,00	850,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Especiales, en 25	18,00	450,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Presidentes, en 25	32,00	800,00	Sans changement	Sans changement
Monte Cristo A double Corona, en 25	150,00	3 750,00	Sans changement	Sans changement
Partagas 8-9-8, en 25	60,00	1 500,00	66,00	1 650,00
Partagas Capitols, en 5	30,00	150,00	32,00	160,00
Partagas Charlotte, en 25	50,00	1 250,00	54,00	1 350,00
Partagas Churchills luxe, en 25	65,00	1 625,00	70,00	1 750,00
Partagas Coronas, en 25	50,00	1 250,00	55,00	1 375,00
Partagas Presidentes, en 25	53,20	1 330,00	59,00	1 475,00
Partagas Topper, en 50	24,00	1 200,00	26,00	1 300,00
Punch Churchill, en 50	75,00	3 750,00	80,00	4 000,00
Punch Churchill, en 25	75,00	1 875,00	80,00	2 000,00
Punch Coronas, en 10	55,00	550,00	59,00	590,00
Punch Coronas, en 25	55,00	1 375,00	59,00	1 475,00
Punch Coronas, en 50	55,00	2 750,00	59,00	2 950,00
Punch Diadenas	150,00	150,00	Sans changement	Sans changement
Punch double Corona, en 25	80,00	2 000,00	100,00	2 500,00
Punch double Corona, en 50	80,00	4 000,00	100,00	5 000,00
Punch Ninfas, en 25	32,00	800,00	35,00	875,00
Punch Royal Coronation AT, en 25	60,00	1 500,00	66,00	1 650,00
Punch Super Selection n° 1, en 50	62,50	3 125,00	69,00	3 450,00
Quintero Churchills, en 25	50,00	1 250,00	55,00	1 375,00
Quintero Coronas, en 25	38,00	975,00	43,00	1 075,00
Quinteros Medias Coronas, en 25	36,00	900,00	40,00	1 000,00
Rafael Gonzales demi tasse, en 25	23,00	575,00	25,00	625,00
Rafael Gonzales Lonsdales, en 25	60,00	1 500,00	65,00	1 625,00
Rey Del Mundo panate as Largas, en 25	28,00	700,00	30,00	750,00
Rey Del Mundo Petit Lonsdales, en 25	33,60	840,00	37,00	925,00
Romeo y Julieta Cazadores, en 25	44,00	1 100,00	48,00	1 200,00
Romeo y Julieta Celestiales, en 25	45,00	1 125,00	50,00	1 250,00
Romeo y Julieta Celestiales, en 3	45,00	135,00	50,00	150,00
Romeo y Julieta Churchills AT, en 10	70,00	700,00	80,00	800,00
Romeo y Julieta Churchills AT, en 25	70,00	1 750,00	80,00	2 000,00
Romeo y Julieta Coronas Grandes, en 25	65,00	1 625,50	72,00	1 800,00
Romeo y Julieta n° 2 AT, en 25	45,00	1 125,00	50,00	1 250,00
Romeo y Julieta Panatelas, en 25	31,00	775,00	34,00	850,00
Romeo y Julieta Petit Coronas, en 25	33,60	840,00	42,00	1 050,00
Romeo y Julieta Petit Coronas, en 10	33,60	336,00	42,00	420,00
Upmann Coronas, en 25	50,00	1 250,00	55,00	1 375,00
Upmann Coronas, en 50	50,00	2 500,00	55,00	2 750,00
Upmann Monarchs, en 25	78,00	1 950,00	85,00	2 125,00
Upmann Sir Winston, en 25	100,00	2 500,00	120,00	3 000,00
Romeo y Julieta Churchills, sans tubes, en 25	65,00	1 625,00	75,00	1 875,00
Romeo y Julieta N° 1 AT, en 25	34,00	850,00	38,00	950,00
Partagas Chicos, en 50	7,10	355,00	8,00	400,00
Partagas Chicos, en 5	7,10	35,50	8,00	40,00
Partagas Churchills de luxe, en 25	65,00	1 625,00	70,00	1 750,00
Partagas Coronas junior AT, en 25	34,00	850,00	38,00	950,00
Rey del Mondo Grande Espana, en 25	43,50	1 087,50	48,00	1 200,00
Bolivar Petit Coronas SLB, en 50	35,00	1 750,00	39,00	1 950,00
Diplomaticos n° 3, en 25	50,00	1 250,00	55,00	1 375,00
Cohiba Esplendidos, en 25	150,00	3 750,00	Sans changement	Sans changement
Cohiba Exquisitos, en 25	70,00	1 750,00	Sans changement	Sans changement
Cohiba Robustos, en 25	90,00	2 250,00	Sans changement	Sans changement
Hoy du Député SLB, en 25	60,00	1 500,00	Sans changement	Sans changement
Extensiv Prix de Diane, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Partagas Belvederes, en 25	27,00	675,00	Sans changement	Sans changement
Super Partagas, en 25	33,00	825,00	Sans changement	Sans changement
Punch Coronation, en 25	50,00	1 250,00	Sans changement	Sans changement
Punch, en 25	60,00	1 500,00	Sans changement	Sans changement
Punch Royal Sélection n° 11	65,00	1 625,00	Sans changement	Sans changement
Por Larranaga Panatelas, en 25	20,00	500,00	Sans changement	Sans changement
Rey Del Mundo demi-tasse, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Rey Del Mundo Coronas SLB, en 25	59,00	1 475,00	Sans changement	Sans changement
Rey Del Mundo Excepcionales, en 25	33,00	825,00	Sans changement	Sans changement
Rey Del Mundo Montagues, en 25	40,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Montecristo n° 1	80,00	2 000,00	Sans changement	Sans changement
Montecristo n° 2	90,00	2 250,00	Sans changement	Sans changement
Montecristo n° 3	60,00	1 500,00	Sans changement	Sans changement
Montecristo n° 4	50,00	1 250,00	Sans changement	Sans changement
Montecristo n° 5	40,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : Société Belrive 07 15, rue Collin - 92800 Puteaux				
Cigares				
Dannemann Espada Brésil, en 25	17,00	425,00	Sans changement	Sans changement
Dannemann Espada Brésil, en 5	17,00	85,00	Sans changement	Sans changement
Dannemann Light Brésil, en 25	14,00	350,00	Sans changement	Sans changement
Dannemann Light Brésil, en 5	14,00	85,00	Sans changement	Sans changement
Dannemann Slim Brésil, en 25	17,00	425,00	Sans changement	Sans changement
Dannemann Slim Brésil, en 3	17,00	51,00	Sans changement	Sans changement
Davidoff Long Cigarillos, en 10	4,50	45,00	Sans changement	Sans changement
Davidoff Long Cigarillos, en 2	4,50	9,00	Sans changement	Sans changement
Davidoff Mini Light, en 3	2,90	8,70	Sans changement	Sans changement
Griffin's 100, en 25	45,00	1 125,00	42,00	1.050,00
Griffin's 100, en 5	45,00	225,00	42,00	210,00
Griffin's 200, en 5	47,00	235,00	43,00	215,00
Griffin's 200, en 25	47,00	1 175,00	43,00	1 075,00
Griffin's 300, en 5	46,00	230,00	41,00	205,00
Griffin's 300, en 25	46,00	1 150,00	41,00	1 025,00
Griffin's 400, en 25	44,00	1 100,00	40,00	1 000,00
Griffin's 400, en 5	44,00	220,00	40,00	200,00
Griffin's Don Bernardo, en 25	92,00	2 300,00	87,00	2 175,00
Griffin's Prestige, en 25	71,00	1 775,00	67,00	1 675,00
Griffin's Privilège, en 25	33,50	837,50	30,00	750,00
Griffin's Privilège, en 5	33,50	167,50	30,00	150,00
Zino Cigarillos Brésil, en 2	2,00	4,00	Sans changement	Sans changement
Zino Cigarillos Sumatra, en 2	2,00	4,00	Sans changement	Sans changement
Zino Cigarillos Sumatra, en 20	2,00	40,00	2,10	42,00
Zino Cigarillos Brésil, en 20	2,00	40,00	2,10	42,00
Zino long Corona, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
Zino Mouton Cadet n° 4, en 25	16,00	400,00	18,00	450,00
Zino Mouton Cadet n° 4, en 5	16,00	80,00	18,00	90,00
Zino Mouton Cadet n° 1, en 25	34,00	850,00	Sans changement	Sans changement
Zino Mouton Cadet n° 1, en 5	34,00	170,00	Sans changement	Sans changement
Zino Mouton Cadet n° 2, en 25	31,00	775,00	Sans changement	Sans changement
Zino Mouton Cadet n° 2, en 5	31,00	155,00	Sans changement	Sans changement
Zino Mouton Cadet n° 3, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
Zino Mouton Cadet n° 3, en 5	29,00	145,00	Sans changement	Sans changement
Zino Relax Brésil, en 2	11,50	23,00	Sans changement	Sans changement
Zino Relax Brésil, en 20	11,50	230,00	13,00	260,00
Zino Relax Brésil, en 5	11,50	57,50	13,00	65,00
Zino Relax Sumatra, en 2	11,50	23,00	Sans changement	Sans changement
Zino Relax Sumatra, en 20	11,50	230,00	13,00	260,00
Zino Relax Sumatra, en 5	11,50	57,50	13,00	65,00
Zino Veritas, en 25	44,00	1 100,00	Sans changement	Sans changement
Sumatra Cum Elite, en 10	5,00	50,00	Sans changement	Sans changement
Sumatra Cum Laude La Donna, en 5	8,00	40,00	Sans changement	Sans changement
Sumatra Cum Laude Amadeus, en 5	11,00	55,00	Sans changement	Sans changement
Zini Tubos n° 1, étui de 4	33,00	132,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Zino Tubos n° 1, 5 étuis de 4	132,00	660,00	Sans changement	Sans changement
Zino Tubos n° 1, coffret de 20	33,00	660,00	Sans changement	Sans changement
Tabacs à fumer				
Alsbo Black, en 5 grammes		2,25		Sans changement
Alsbo Black, en 50 grammes		24,00		26,00
Alsbo Gold, en 5 grammes		2,25		Sans changement
Alsbo Gold, en 50 grammes		24,00		26,00
Alsbo Premium, en 100 grammes		58,00		Sans changement
Alsbo Premium, en 5 grammes		2,40		Sans changement
Alsbo Premium, en 50 grammes		24,00		26,00
Alsbo Premium, en 600 grammes		348,00		Sans changement
Alsbo Resolution, en 3 boîtes de 100 grammes	120,00	360,00	Sans changement	Sans changement
Alsbo Resolution, en 12 boîtes de 2,50 grammes	3,00	36,00	Sans changement	Sans changement
Danish de luxe White		28,00		Sans changement
Danish de luxe Yellow		30,00		Sans changement
Davidoff Danish Mixture, en 50 grammes		65,00		Sans changement
Davidoff English Mixture, en 50 grammes		65,00		Sans changement
Davidoff Oriental Mixture, en 50 grammes		65,00		Sans changement
Davidoff Royalty, en 50 grammes		65,00		Sans changement
Davidoff Scottish Mixture, en 50 grammes		65,00		Sans changement
John Brumfit's Cherry, en 20 sachets de 2,50 grammes	1,90	38,00	Sans changement	Sans changement
John Brumfit's Cherry, en 5 boîtes de 50 grammes	38,00	190,00	41,00	205,00
John Brumfit's Orange, en 20 sachets de 2,50 grammes	1,90	38,00	Sans changement	Sans changement
John Brumfit's Orange, en 5 boîtes de 50 grammes	38,00	190,00	41,00	205,00
W.O. Larsen Classic, en 100 g, en 3	120,00	360,00	Sans changement	Sans changement
W.O. Larsen Old Fashioned, en 100 g, en 3	120,00	360,00	Sans changement	Sans changement
W.O. Larsen Old Tradition, en 100 g, en 3	120,00	360,00	Sans changement	Sans changement
W.O. Larsen Premium, en 100 g, en 3	120,00	360,00	Sans changement	Sans changement
Adventure, blague 50 g, en 5	25,00	125,00	Sans changement	Sans changement
Exclusiv Wild Mango, blague 50 g, en 5	25,00	125,00	Sans changement	Sans changement
Thomas Radford Sunday Fantasy, en 50 g	44,00	220,00	Sans changement	Sans changement
W.O. Larsen, 4 sachets de 5 g	0,25	1,10	Sans changement	Sans changement
Tabac à priser				
La prise, boîte de 10 g, en 20	7,00	140,00	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : Saada Hensa Tobacco 08 64, rue Ampère, 75017 Paris				
Cigares				
Bering Baron, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
Bering Casino Candela, en 15	35,00	525,00	Sans changement	Sans changement
Bering Coronados, en 4	34,00	136,00	Sans changement	Sans changement
Bering Gold 1 Tubos, en 3	39,00	117,00	Sans changement	Sans changement
Bering Gold n° 1, en 25	32,00	800,00	Sans changement	Sans changement
Bering Imperials Tubos, en 3	40,00	120,00	Sans changement	Sans changement
Bering Cazadores, en 50	27,00	1 350,00	Sans changement	Sans changement
Charles Fairmon Churchills, en 25	35,00	875,00	Retrait	Retrait
Charles Fairmon Churchills, en 3	35,00	105,00	Retrait	Retrait
Charles Fairmon Coronas, en 25	30,00	750,00	Retrait	Retrait
Charles Fairmon Coronas, en 3	30,00	90,00	Retrait	Retrait
Charles Fairmon Elegantes, en 25	25,00	625,00	Retrait	Retrait
Charles Fairmon Elegantes, en 3	25,00	75,00	Retrait	Retrait
Condal n° 1 Especiales, en 25	45,00	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Condal n° 3 Especiales, en 25	43,00	1 075,00	Sans changement	Sans changement
Condal n° 4 Coronas extra, en 25	40,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Condal n° 6 Elegantes, en 25	42,00	1 050,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Aristocrat Glass Tube, en 10	60,00	600,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Cameo, en 10	9,00	90,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Captiva tube, en 20	40,00	800,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Dominican 1884 Etuis Humidor, en 3	40,00	120,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Dominican 1884 Maduro Etuis Humidor, en 3	40,00	120,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Dominican n° 3, en 5	37,00	185,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Cuesta-Rey Dominican n° 3, en 25	36,00	900,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Dominican n° 4, en 25	37,00	925,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Dominican n° 5, en 5	35,00	175,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Dominican n° 5, en 25	34,00	850,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Dominican n° 95, en 25	38,00	950,00	Sans changement	Sans changement
Cuesta-Rey Dominican n° 2, en 10	50,00	500,00	Sans changement	Sans changement
Don-Carlo Emperador, en 25	38,00	950,00	Sans changement	Sans changement
Don Carlo Juniores et Carlitto, en 20	9,00	180,00	Sans changement	Sans changement
Don-Carlo n° 1, en 25	37,00	925,00	Sans changement	Sans changement
Don-Carlo n° 2, en 25	32,00	800,00	Sans changement	Sans changement
Don-Carlo n° 2, en 4	32,00	128,00	Sans changement	Sans changement
Don-Carlo Presidente, en 25	35,00	825,00	Sans changement	Sans changement
Hav-A-Tampa, jewels, en 5	10,00	50,00	Sans changement	Sans changement
Henry Clay Anitas, en 25	40,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Henry Clay Anitas, en 5	40,00	200,00	Sans changement	Sans changement
Henry Clay Largas, en 25	42,00	1 050,00	Sans changement	Sans changement
Henry Clay Londres, en 25	43,00	1 075,00	Sans changement	Sans changement
Henry Clay Milas Floras, en 25	45,00	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Henry Clay Panatela, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Henry Clay Regalia, en 12	50,00	600,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Dominican Coronas n° 4, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Dominican Coronitas n° 5, en 25	27,00	675,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Dominican Exequisitos, en 25	25,00	625,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Especiales Havana n° 2, en 25	45,00	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Lancero n° 1, en 25	45,00	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Laredo n° 3, en 25	40,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Lonsdales, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Maduro, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Mini Havana Filter, en 50	9,00	450,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Regalias Tubos, en 25	45,00	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Amatista Glass Humidor Jar, en 25	60,00	1 500,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Baron de Rotschild, en 25	42,00	1 050,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Caviar, en 50	20,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Duke of Devon, en 25	39,00	975,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Earl of Lonsdale, en 25	40,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Hampton Court S/T, en 25	47,00	1 175,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Lord Claridge, en 25	37,00	925,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Petit Corona, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Portofino S/T, en 25	45,00	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Macanudo Sovereign, en 25	45,00	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Penamil Coronas, en 3	35,00	105,00	Sans changement	Sans changement
Penamil Gran Reserva, en 10	40,00	400,00	Sans changement	Sans changement
Penamil Reserva, en 10	37,00	370,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Especial n° 2	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Royal Jamaica Coronas, en 10	35,00	350,00	Sans changement	Sans changement
Royal Jamaica Navarro, en 5	34,00	170,00	Sans changement	Sans changement
Royal Jamaica Navarro, en 25	34,00	850,00	Sans changement	Sans changement
Royal Jamaica New York Plaza, en 4	35,00	140,00	Sans changement	Sans changement
Te Amo n° 2 Meditation, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Te Amo n° 4 Cuatro, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
Te Amo n° 10 Epicure, en 25	25,00	625,00	Sans changement	Sans changement
Te Amo n° 1 Relaxation, en 25	37,00	925,00	Sans changement	Sans changement
Te Amo n° 17 President (sous tube), en 25	40,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Royal Jamaica New York Plaza, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Tabacs à fumer				
Captain Black White, en 50 grammes		55,00		Sans changement
Captain Black Gold, en 50 grammes		55,00		Sans changement
Captain Black Royal, en 50 grammes		55,00		Sans changement
Captain Black Supreme, en 50 grammes		55,00		Sans changement
Captain Black Light, en 50 grammes		55,00		Sans changement
Prince Albert Luxury, en 40grammes	60,00	720,00	Sans changement	Sans changement
Carter Hall, en 40 grammes	60,00	720,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Luxury Mixture, en 50 grammes	40,00	200,00	Sans changement	Sans changement
Hensa Mild Aromatic,en 50 grammes	40,00	200,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Charles Fairmon Sundowner Mixture, en 50 grammes	50,00	250,00	Retrait	Retrait
Von Eicken Private Club, en 50 grammes	45,00	225,00	Retrait	Retrait
Cellini Reserva, en 50 grammes		50,00		Sans changement
Cellini Reserva (métal), en 100 grammes		100,00		Sans changement
Presbyterian of Scotland (métal), en 50 grammes		60,00		Sans changement
Germains "7" English Mixture, en 50 grammes		45,00		Sans changement
Holger Danske Honey Dew Light, en 100 grammes		120,00		Sans changement
Danish Black Vanilla Mixture, en 50 grammes		70,00		Sans changement
Danish Golden Irish Coffee Mixture, en 50 grammes		70,00		Sans changement
Old French Mixture, en 50 grammes		70,00		Sans changement
Jaracanda Tropic Fragrance, en 100 grammes		200,00		Sans changement
Fournisseur : S.N.C. Edouard Ruault 13 6, rue Picot, 75116 Paris *Cigares*				
B n° 1 (Sélection Eddie Barclay), en 25	8,00	200,00	Sans changement	Sans changement
B n° 2 (Sélection Eddie Barclay), en 25	8,00	200,00	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : C.D.S. International 15 21, rue François-Gillet, 69100 Villeurbanne *Cigares*				
Ascot, en 10	13,80	133,00	Sans changement	Sans changement
Baron de Rothschild, en 25	39,90	977,00	Sans changement	Sans changement
Baron de Rothschild, en 3	39,90	116,00	Sans changement	Sans changement
Baron de Rothschild, en 5	39,90	194,00	Sans changement	Sans changement
Cruz Real n° 13, en 25	60,00	1 500,00	Sans changement	Sans changement
Cruz Real n° 14, en 25	64,00	1 600,00	Sans changement	Sans changement
Cruz Real n° 15 A, en 25	55,00	1 375,00	Sans changement	Sans changement
Cruz Real n° 18, en 25	52,00	1 300,00	Sans changement	Sans changement
Cruz Real n° 19, en 25	56,00	1 400,00	Sans changement	Sans changement
Cruz Real n° 20, en 25	66,00	1 650,00	Sans changement	Sans changement
Duke of Devon, en 25	36,70	900,00	Sans changement	Sans changement
Duke of Devon, en 3	36,70	107,00	Sans changement	Sans changement
Duke of Devon, en 5	36,70	179,00	Sans changement	Sans changement
Petit Corona, en 25	31,70	766,00	Sans changement	Sans changement
Petit Corona, en 5	31,70	153,00	Sans changement	Sans changement
Portofino, en 25	41,40	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Portofino, en 3	41,40	119,00	Sans changement	Sans changement
Portofino, en 5	41,40	199,00	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : Coprova 16 171, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris *Cigarettes*				
Cohibas, en 20		8,45		Sans changement
Cigares				
Belinda Panatelas, en 25	7,90	197,50	8,30	207,50
Belinda petit Coronas, en 25	10,60	265,00	10,90	272,50
Belinda petit, en 25	5,80	145,00	6,10	152,50
Fonseca (Cosacos), en 25	28,35	708,75	Sans changement	Sans changement
Fonseca (Invictos), en 25	27,30	682,50	Sans changement	Sans changement
Fonseca (KDT Cadetes), en 25	14,25	356,25	Sans changement	Sans changement
Fonseca Delicias, en 25	13,65	341,25	Sans changement	Sans changement
Fonseca n° 1, en 25	32,00	800,00	Sans changement	Sans changement
La Gloria Cubana Médaille d'Or n° 1, en 25	48,04	1 201,00	Sans changement	Sans changement
La Gloria Cubana Médaille d'Or n° 2, en 25	56,70	1 417,50	Sans changement	Sans changement
La Gloria Cubana Médaille d'Or n° 4, en 25	40,95	1 023,75	Sans changement	Sans changement
La Gloria Cubana Médaille d'Or n° 4, en 10	40,95	409,50	Sans changement	Sans changement
Juan Lopez (Panatelas Superba), en 25	25,10	627,50	Sans changement	Sans changement
Rafaël Gonzales Lonsdales, en 25	41,60	1 040,00	44,00	1.100,00
Rafaël Gonzales Panetelas, en 25	24,05	601,25	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Rafaël Gonzales Cigarritos, en 50	22,50	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Rafaël Gonzales Petit Coronas, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
Rey del Mundo (Coronas de luxe), en 25	39,40	985,00	41,30	1 032,50
Rey del Mundo (demi tasse), en 25	19,60	490,00	Sans changement	Sans changement
Rey del Mundo (Gran Coronas), en 25	40,75	1 018,75	42,80	1 070,00
Rey del Mundo (Choix suprême), en 25	28,60	715,00	31,00	775,00
Rey del Mundo (Elegantes), en 25	25,20	630,00	Sans changement	Sans changement
Rey del Mundo (Grandes de Espana), en 25	43,50	1 087,50	Sans changement	Sans changement
Rey del Mundo (Lonsdales), en 25	41,60	1 040,00	44,00	1 100,00
Rey del Mundo (Tainos), en 25	44,65	1 116,25	Sans changement	Sans changement
Rey del Mundo Petit Coronas, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
Sancho Panza (Sanchos), en 10	89,25	892,50	Sans changement	Sans changement
Sancho Panza Molinos, en 25	46,00	1 150,00	Sans changement	Sans changement
Sancho Panza Non Plus, en 25	35,20	880,00	Sans changement	Sans changement
Belinda Coronas, en 25	10,00	250,00	10,50	262,50
Belinda Princess, en 25	7,80	195,00	Sans changement	Sans changement
Belinda Preciosas, en 25	5,50	137,50	Sans changement	Sans changement
Statos de luxe Brevas 1 Mazo, en 25	6,70	167,50	7,25	181,25
Belinda Superfinos, en 25	9,50	237,50	Sans changement	Sans changement
Gloria Cubana Sabrosos, en 25	38,50	962,50	Sans changement	Sans changement
Gloria Cubana Tainos, en 10	52,30	523,00	Sans changement	Sans changement
Sancho Panza Belicosos, en 25	37,50	937,50	Sans changement	Sans changement
Juan Lopez Coronas, en 25	39,40	985,00	Sans changement	Sans changement
Juan Lopez Petit Coronas, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
Los Statos de luxe Selectos, en 25	16,50	82,50	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : Greatland 17 5, rue Régnault, 93500 Pantin				
Cigarettes				
Gudang Garang International, en 12		15,50		Sans changement
Gudam Garang Surya, en 12		15,50		Sans changement
Gudam Garang Surya, en 18		17,00		Sans chargement
Gudam Garang Surya, en 20		22,00		Sans chargement
Gudam Garang Surya, en 16		21,50		Sans changement
Gudam Garang Surya Pro		17,40		Sans changement
Fournisseur : Tobacco & Trading Co 18 169, rue Marcel-Annoepel, 60430 Noailles				
Cigarettes				
Pierre Cardin regular bleue, en 20		13,00		Sans changement
Pierre Cardin légère rouge, en 20		13,00		Sans changement
Pierre Cardin ultra légère gold, en 20		13,00		Sans changement
Cigares				
Joya de Nicaragua :				
Churchill, en 10		370,00		Sans changement
Churchill, en 25	37,00	925,00	Sans changement	Sans changement
Nacionales, en 10		300,00		Sans changement
Nacionales, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
N° 1, en 10		340,00		Sans changement
N° 1, en 25	34,00	850,00	Sans changement	Sans changement
N° 2, en 10		190,00		Sans changement
N° 2, en 25	19,00	475,00	Sans changement	Sans changement
Piccolino, en 25	15,00	375,00	Sans changement	Sans changement
Senoritas, en 10		230,00		Sans changement
Senoritas, en 25	23,00	575,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Viajante, en 10	40,00	400,00	Sans changement	Sans changement
Flor de Honduras :				
Diputados, en 25	27,00	675,00	Sans changement	Sans changement
Diputados, en 5		135,00		Sans changement
Petits, en 25	15,00	375,00	Sans changement	Sans changement
Petits, en 5		75,00		Sans changement
Presidente, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Présidente, en 5		175,00		Sans changement
Senadores, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
Senadores, en 5		150,00		Sans changement
Quinto centenario 1492-1992 :				
Nina, en 25	34,00	850,00	Sans changement	Sans changement
Pinta, en 25	49,00	1 225,00	Sans changement	Sans changement
Santa Maria, en 25	65,00	1 625,00	Sans changement	Sans changement
Cigarillos, en 20	30,00	600,00	Sans changement	Sans changement
Santa Clara 1830 Aztecas, en 20	39,00	780,00	Sans changement	Sans changement
Santa Clara 1830 Mayas, en 20	30,00	600,00	Sans changement	Sans changement
Santa Clara 1830 y Ucatan, en 20	25,00	500,00	Sans changement	Sans changement
Santa Clara 1830 Quetzal, en 20	20,00	400,00	Sans changement	Sans changement
Santa Clara 1830 Quino, en 20	15,00	300,00	Sans changement	Sans changement
Don Diego Torpedos, en 10	40,00	400,00	Sans changement	Sans changement
Don Diego Toros, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
Don Diego Coronas Tubos, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Don Diego Lonsdale, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Don Diego Prélude, en 10		70,00		Sans changement
Charles Fairmon Elégantes, en 25	16,00	400,00	Sans changement	Sans changement
Charles Fairmon Elégantes, en 3		40,00		Sans changement
Charles Fairmon Coronas, en 25	23,60	590,00	Sans changement	Sans changement
Charles Fairmon Coronas, en 3		70,00		Sans changement
Charles Fairmon Churchill, en 25	31,00	775,00	Sans changement	Sans changement
Charles Fairmon Churchill, en 3		93,00		Sans changement
Caribean Colours, en 16		250,00		Sans changement
Quinto Centenario 1492-1992, n° 1, en 25	32,00	800,00	Sans changement	Sans changement
Quinto Centenario 1492-1992, n° 2, en 25	27,00	675,00	Sans changement	Sans changement
Quinto Centenario 1492-1992, n° 4, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
Quinto Centenario 1492-1992, n° 5, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Quinto Centenario mini cigares, en 50	9,00	450,00	Sans changement	Sans changement
Tabac à fumer				
Cruise Line, en 200 grammes		180,00		Sans changement
Daniel Boone's, en 100 grammes		140,00		Sans changement
Carolina Rose, en 100 grammes		140,00		Sans changement
Private Stock, en 200 grammes		200,00		Sans changement
Calumet blague 50 grammes, en 10	35,00	350,00	Sans changement	Sans changement
Calumet boîte métal 100 grammes, en 5	100,00	500,00	Sans changement	Sans changement
Wild Geese blague 25 grammes, en 10	25,00	250,00	Sans changement	Sans changement
Wild Geese boîte métal 100 grammes, en 5	120,00	600,00	Sans changement	Sans changement
Spring Water blague 25 grammes, en 10	25,00	250,00	Sans changement	Sans changement
Spring Water blague 50 grammes, en 10	35,00	350,00	Sans changement	Sans changement
Spring Water boîte métal 100 grammes, en 5	110,00	550,00	Sans changement	Sans changement
Black Delight blague 50 grammes, en 10	35,00	350,00	Sans changement	Sans changement
Black Delight boîte métal 100 grammes, en 10	95,00	475,00	Sans changement	Sans changement
Golden Delight blague 50 grammes, en 5	40,00	400,00	Sans changement	Sans changement
Golden Delight boîte métal 100 grammes, en 10	100,00	500,00	Sans changement	Sans changement
Rosebud dosette 2,5 grammes, en 10	5,00	50,00	Sans changement	Sans changement
Rosebud blague 50 grammes, en 10	35,00	350,00	Sans changement	Sans changement
Rosebud boîte métal 100 grammes, en 5	110,00	550,00	Sans changement	Sans changement
Tabacs à rouler				
Jan Willem blague 40 grammes, en 10	12,00	120,00	Sans changement	Sans changement
Bull Brand blague 40 grammes, en 10	12,00	120,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Fournisseur : Société des pipes Butz-Choquin 19 2 ter, rue du Plan-du-Moulin, 39200 Saint-Claude				
Tabacs à fumer				
Half & Half Burley & Bright	28,00 (50 g)	140,00	Sans changement	Sans changement
Half & Half Burley & Bright, 10 mini-blagues de 5 grammes	3,00	60,00	Sans changement	Sans changement
Half & Half Light American	28,00 (50 g)	140,00	Sans changement	Sans changement
Half & Half Light American, 10 mini-blagues de 5 grammes	3,00	60,00	Sans changement	Sans changement
Kentucky Bird	26,50 (50 g)	132,50	Sans changement	Sans changement
Kentucky Bird, 20 mini-blagues de 2,5 grammes	3,00	60,00	Sans changement	Sans changement
Caledonian Red	39,00 (50 g)	156,00	Sans changement	Sans changement
Caledonian Red, 20 mini-blagues de 2,5 grammes	3,00	60,00	Sans changement	Sans changement
Caledonian Green	39,00 (50 g)	156,00	Sans changement	Sans changement
Caledonian Green, 20 mini-blagues de 2,5 grammes	3,00	60,00	Sans changement	Sans changement
Premier Cru	23,00 (40 g)	115,00	Sans changement	Sans changement
Premier Cru, 20 mini-blagues de 2,5 grammes	3,00	60,00	Sans changement	Sans changement
Four Square London Mixture	48,00	240,00	Sans changement	Sans changement
Four Square Curlies	54,00	270,00	Sans changement	Sans changement
Four Square Mild Navy Cut	48,00	240,00	Sans changement	Sans changement
Half & Half Light American mini-blague, 5 g	3,00	45,00	Sans changement	Sans changement
Half & Half Burley & Bright mini-blague, 5 g	3,00	45,00	Sans changement	Sans c hangement
Four Square London Mixture mini-blague, 5 g	3,00	45,00	Sans changement	Sans changement
Four Square Curlies mini-blague, 5 g	3,00	45,00	Sans changement	Sans changement
Four Square Navy Cut mini-blague, 5 g	3,00	45,00	Sans changement	Sans changement
Kentucky Bird, boîte de 100 g	54,00	216,00	Sans changement	Sans changement
Kentucky Bird, boîte de 200 g	120,00	240,00	Sans changement	Sans changement
Royal Danish, boîte de 100 g	100,00	300,00	Sans changement	Sans changement
Nappa Valley, blague de 50 g	27,00	135,00	Sans changement	Sans changement
Caledonian Virginia Flake, boîte de 50 g	39,00	156,00	Sans changement	Sans changement
Cigares				
Prélude, en 25	13,60	340,00	Sans changement	Sans changement
Premier, en 25	17,00	425,00	Sans changement	Sans changement
Diplomat, en 25	18,40	460,00	Sans changement	Sans changement
Las Cabrillas Petitos, en 20	11,60	232,00	Sans changement	Sans changement
Las Cabrillas Magellan, en 20	15,60	312,00	Sans changement	Sans changement
My Own Blend Demi Tasse	18,00	450,00	Sans changement	Sans changement
My Own Blend Panatellas	19,00	475,00	Sans changement	sans changement
My Own Blend Especiales	24,00	600,00	Sans changement	Sans changement
My Own Blend Corona, en 25	22,00	550,00	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : La Palma 20 7, rue du Moulin, 95850 Marcil-en-France				
Cigares				
Dunhill Condados, en 25	40,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Diamantes, en 25	42,00	1 050,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Fantinos, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Peravias, en 25	54,00	1 350,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Romanas, en 25	39,00	975,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Samanas, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Tabaras, en 25	43,00	1 075,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Valverdes, en 25	39,50	987,50	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
La Palma Conchas, en 25	10,50	262,50	Sans changement	Sans changement
La Palma Epicurien, en 25	34,00	850,00	Sans changement	Sans changement
La Palma Glorias Cubanas, en 25	19,00	475,00	Sans changement	Sans changement
La Palma Habaneros, en 25	28,50	712,50	Sans changement	Sans changement
La Palma La Primarosa, en 25	27,00	675,00	Sans changement	Sans changement
La Palma Nuncios, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
La Palma Rica Hoja, en 25	19,00	475,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Caletas, en 25	25,00	625,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Bavaros, en 25	22,00	550,00	Sans changement	Sans changement
Dunhill Centenas, en 25	56,00	280,00	Sans changement	Sans changement
La Palma Epicurien n° 2, en 25	34,00	850,00	Sans changement	Sans changement
La Palma Habaneros, en 25	28,50	712,50	Sans changement	Sans changement
La Palma Rica Hoja, en 25	19,00	475,00	Sans changement	Sans changement
La Palma Yaguas, en 25	12,00	300,00	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : Belinex 21 Lanzy, 71390 Saint-Prive				
Cigares				
Pintor n° 900 DC, en 26	57,70	1 500,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 900 DC, en 3	60,00	180,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 700 DC, en 26	49,60	1 290,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 700 DC, en 3	51,60	154,80	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 600 DC, en 26	43,25	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 600 DC, en 3	45,00	135,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 400 C, en 26	39,25	1 020,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 400 C, en 4	40,80	163,20	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 300 P, en 26	40,40	1 050,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 300 P, en 4	42,00	168,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 200 P, en 26	28,85	750,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 200 P, en 4	30,00	120,00	Sans changement	Sans changement
Pintor n° 100 Cigl, en 26	23,05	600,00	Sans changement	Sans changement
Florentino n° 4 C, en 26	17,30	450,00	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : A. Hardy & Co 22 142, rue Basse-de-Crouin, B.P. 27, 16101 Cognac cedex				
Cigares				
El Sublimado, en 24	77,00	1 848,00	Sans changement	Sans changement
El Sublimado, en 25	77,00	385,00	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : Soditab 23 2, rue Louis-Pergaud, 94700 Maisons-Alfort				
Cigares				
A. Fuente 8.5.8, en 25	37,00	925,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Especialles, en 25	32,00	800,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Corona Grandes, en 25	28,00	700,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Corona Grandes, en 5	28,00	140,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente n° 4, en 25	26,00	650,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Panatella Claro, en 25	21,00	525,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Panatella Claro, en 5	21,00	105,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Chicos, en 10	9,50	95,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Chicos, en 25	9,50	237,50	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Double Corona, en 25	37,00	925,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Epicure, en 25	32,00	800,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
A. Fuente Panatella Candela, en 25	21,00	525,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Panatella Candela, en 5	21,00	105,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Petit Corona, en 5	24,00	120,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Petit Corona, en 25	24,00	600,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Res. Sup. Don Carlos, en 25	38,00	950,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Res. Sup. n° 1, en 25	41,00	1 025,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Res. Sup. n° 2, en 25	38,00	950,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Res. Sup. n° 3, en 25	36,00	900,00	Sans changement	Sans changement
A. Fuente Res. Sup. n° 4, en 25	34,00	850,00	Sans changement	Sans changement
Ashton Churchill, en 25	41,00	1 025,00	Sans changement	Sans changement
Ashton Cordial, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
Ashton Corona, en 25	36,00	900,00	Sans changement	Sans changement
Ashton Elegantes, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Ashton Panatella, en 25	33,00	825,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente 530, en 24	21,00	504,00	22,00	528,00
Juan Clemente 530, en 6	21,00	126,00	22,00	132,00
Juan Clemente Churchill, en 24	39,00	936,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente Club Selection n° 1, en 24	42,00	1 008,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente Club Selection n° 2, en 24	33,00	792,00	34,00	816,00
Juan Clemente Club Selection n° 3, en 24	40,00	960,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente Club Selection n° 4, en 24	36,00	864,00	37,00	888,00
Juan Clemente Corona, en 24	28,00	672,00	29,00	696,00
Juan Clemente Demi Tasse, en 24	22,00	528,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente Especialles, en 8	42,00	336,00	39,00	312,00
Juan Clemente Fagot, en 25	9,00	225,00	10,00	250,00
Juan Clemente Gargantua	200,00	200,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente Grand Corona, en 24	34,00	816,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente Panatella, en 8	32,00	256,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente Rothschild, en 24	32,00	768,00	33,00	790,00
Juan Clemente Palais Royal 330, en 50	26,00	1 300,00	Sans changement	Sans changement
La Aurora n° 1, en 25	20,00	500,00	Sans changement	Sans changement
La Aurora n° 2, en 25	27,00	675,00	Sans changement	Sans changement
La Aurora Sublimes, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Arturo Fuente Canones, en 10	55,00	550,00	Sans changement	Sans changement
Arturo Fuente Double Corono Maduro, en 25	38,00	950,00	Sans changement	Sans changement
Bauza Panatella, en 25	9,00	225,00	Sans changement	Sans changement
Admiration Corona, en 25	14,00	350,00	Sans changement	Sans changemen
Juan Clemente Gigante, en 8	50,00	400,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente Demi-corona, en 24	24,00	576,00	Sans changement	Sans changement
Juan Clemente Especialles n° 2, en 24	29,00	696,00	Sans changement	Sans changement
Punch Exquisitos, en 25	28,00	700,00	Sans changement	Sans changement
Cabana Belvederes, en 25	22,00	550,00	Sans changement	Sans changement
Te Amo Meditation, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
Te Amo Epicure, en 25	16,00	400,00	Sans changement	Sans changement
Joya de Honduras Petit, en 25	20,00	500,00	Sans changement	Sans changement
Joya de Honduras Long Panatella, en 25	20,00	500,00	Sans changement	Sans changement
Joya de Honduras Long Corona, en 25	28,00	700,00	Sans changement	Sans changement
Joya de Honduras n° 3, en 25	22,00	550,00	Sans changement	Sans changement
Villa Gonzales Corona, en 25	14,00	350,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Fournisseur : Société Les Maximum's 24 27, avenue de Marigny, 75008 Paris				
Cigares				
Maxim's de Paris Omnibus, en 25	90,00	2 250,00	Sans changement	Sans changement
Maxim's de Paris Impérial, en 25	85,00	2 125,00	Sans changement	Sans changement
Maxim's de Paris Royale, en 25	52,00	1 300,00	Sans changement	Sans changement
Maxim's de Paris Belle Epoque, en 25	52,00	1 300,00	Sans changement	Sans changement
Maxim's de Paris Bistrot, en 25	55,00	1 375,00	Sans changement	Sans changement
Maxim's de Paris Sem, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Thiriet Mercedes n° 1, en 25	63,00	1 575,00	Sans changement	Sans changement
Thiriet Mercedes n° 2, en 25	59,00	1 475,00	Sans changement	Sans changement
Thiriet Mercedes n° 3, en 25	37,00	925,00	Sans changement	Sans changement
Thiriet Mercedes n° 4, en 25	37,00	925,00	Sans changement	Sans changement
Thiriet Mercedes n° 6, en 25	39,00	975,00	Sans changement	Sans changement
Thiriet Mercedes n° 9, en 25	26,00	650,00	Sans changement	Sans changement
Fournisseur : Procigar 25 91, faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris				
Cigares				
Punch :				
Petit Punch, en 25	28,50	712,50	Sans changement	Sans changement
Raphael Gonzales :				
Lonsdale, en 25	48,50	1 212,50	Sans changement	Sans changement
Petit Coronas, en 25	33,00	825,00	Sans changement	Sans changement
Petit Lonsdale, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
Rey Del Mundo :				
Corona Deluxe, en 25	41,00	1 025,00	Sans changement	Sans changement
Demi tasse, en 25	23,00	575,00	Sans changement	Sans changement
Elégantes, en 25	31,50	787,50	Sans changement	Sans changement
Gloria Cubana :				
Médaille d'Or n° 1, en 25	52,00	1 300,00	Sans changement	Sans changement
Médaille d'Or n° 3, en 25	40,00	1 000,00	Sans changement	Sans changement
Médaille d'Or n° 4, en 25	43,00	1 075,00	Sans changement	Sans changement
Credo :				
Arcane, en 25	34,00	850,00	Sans changement	Sans changement
Athanor, en 25	35,00	875,00	Sans changement	Sans changement
Jubilate, en 25	25,00	625,00	Sans changement	Sans changement
Magnificat, en 25	39,00	975,00	Sans changement	Sans changement
Pythagoras, en 25	45,00	1 125,00	Sans changement	Sans changement
Bolivar :				
Petit Coronas, en 25	38,00	950,00	Sans changement	Sans changement
Coronas junior, en 25	33,00	825,00	Sans changement	Sans changement
Bonitas, en 25	28,00	700,00	Sans changement	Sans changement
Coronas extras, en 25	49,00	1 225,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente en France Continentale			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994	
	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)	A l'unité (en francs)	Au conditionnement (en francs)
Fournisseur : Tainos Tobacco S.A.R.L. 26 1, rue de Pas-Saint-Georges, 33000 Bordeaux				
Cigares				
La Habanera Especiales, en 25	22,00	550,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Especiales, en 5	22,00	110,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Emperadores, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Emperadores, en 4	30,00	120,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Puritanos, en 25	27,00	675,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Puritanos, en 4	27,00	108,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Diplomaticos, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Diplomaticos, en 4	29,00	116,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Churchills, en 25	31,00	775,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Churchills, en 4	31,00	124,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Présidentes, en 25	33,00	825,00	Sans changement	Sans changement
La Habanera Presidentes, en 3	33,00	99,00	Sans changement	Sans changement
Tainos Elegantes, en 25	33,00	825,00	Sans changement	sans changement
Tainos Elégantes, en 5	33,00	165,00	Sans changement	Sans changement
Tainos Hugolito, en 25	22,00	550,00	Sans changement	Sans changement
Tainos Hugolito, en 10	22,00	220,00	Sans changement	Sans changement
Tainos n° 1, en 25	30,00	750,00	Sans changement	Sans changement
Tainos n° 1, en 5	30,00	150,00	Sans changement	Sans changement
Tainos n° 3, en 25	29,00	725,00	Sans changement	Sans changement
Tainos n° 3, en 5	29,00	145,00	Sans changement	Sans changement
Tainos n° 4, en 25	28,00	700,00	Sans changement	Sans changement
Tainos n° 4, en 5	28,00	140,00	Sans changement	Sans changement
Tainos n° 5, en 25	26,00	650,00	Sans changement	Sans changement
Tainos n° 5, en 5	26,00	130,00	Sans changement	Sans changement

Désignation des produits	Prix de vente au consommateur au 10 janvier 1994 Conditionnement (en francs)
Cigarettes - Produits monégasques	
Monte-Carlo Filtre (rouge)	13,00
Monte-Carlo Légère Filtre (blanche)	13,00
Monte-Carlo Menthol Filtre (verte)	13,00
Monaco	11,30
Monaco Filtre	11,30
M - C	9,70
M - C Filtre	9,70
Coffrets monégasques	90,00

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq janvier mil neuf cent quatre-vingt quatorze.

Le Ministre d'État,
J. DUPONT.

Arrêté affiché à la porte du Ministère d'Etat, le 25 janvier 1994.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique.

Pour les conditions d'envoi des dossiers, se reporter aux indications figurant in fine des avis de recrutement.

Avis de recrutement n° 94-27 d'un gardien de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un gardien de parking au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 230/304.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer la surveillance des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus ;

– être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;

– justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;

– justifier d'une expérience en matière de gardiennage de parking.

Avis de recrutement n° 94-28 d'un chef de parc au Service du Contrôle Technique et de la Circulation.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un chef de parc au Service du Contrôle Technique et de la Circulation, à compter du 1er mai 1994.

La durée de l'engagement sera de trois ans, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 238/324.

La fonction afférente à l'emploi consiste notamment à assurer la surveillance des parkings, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de 21 ans au moins et de 55 ans au plus ;

– être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules de tourisme) ;

– justifier des rudiments d'une langue étrangère (anglais, allemand, italien) ;

– justifier d'une expérience en matière de gestion de personnel, de surveillance et de gardiennage de parking.

Avis de recrutement n° 94-29 de moniteurs à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour le Centre de Loisirs sans hébergement.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir que des postes de moniteurs sont vacants à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre des séjours d'enfants organisés durant les vacances scolaires de février et de printemps au Centre de Loisirs sans hébergement.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de 18 ans au moins ou atteindre cet âge au cours de l'année 1994 ;

– posséder un diplôme d'animateur (BAFA) ou justifier d'une expérience dans le domaine de l'animation.

Avis de recrutement n° 94-30 d'un(e) employé(e) de bureau à la Trésorerie Générale des Finances.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) employé(e) de bureau à la Trésorerie Générale des Finances.

La durée de l'engagement sera d'une année, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 238/320.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de 21 ans au moins ;

– être titulaire d'un B.E.P. d'employé de bureau ou d'un niveau équivalent ;

– avoir une expérience professionnelle en matière de saisie informatique ;

– disposer, de préférence, des notions de comptabilité.

Avis de recrutement n° 94-31 d'un technicien de laboratoire au Service de l'Environnement.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un technicien de laboratoire au Service de l'Environnement.

La durée de l'engagement sera d'une année, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 282/418.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de 21 ans au moins et de 45 ans au plus ;

– posséder au minimum un B.T.S. dans le domaine des analyses de laboratoire ;

– justifier d'une expérience pratique en matière d'expérimentation et test d'analyses chimiques.

Avis de recrutement n° 94-32 d'un contrôleur des pollutions au Service de l'Environnement.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un contrôleur des pollutions au Service de l'Environnement.

La durée de l'engagement sera d'une année, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 356/476.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de 21 ans au moins et de 45 ans au plus ;

– posséder au minimum un niveau d'études correspondant au baccalauréat plus deux années d'études supérieures avec une expérience en matière de pollution urbaine.

Avis de recrutement n° 94-233 de deux chefs de section au Service des Travaux Publics.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de deux chefs de section au Service des Travaux Publics.

La durée de l'engagement sera d'une année, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 450/580.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

– être âgé de plus de 25 ans et de moins de 40 ans ;

– être titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'I.N.S.A., d'une E.N.S.I. ou d'une école équivalente ;

– avoir une formation complémentaire ou une pratique confirmée en matière de techniques d'organisation et de gestion d'administration.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - Boîte Postale n° 522 - MC 98015 Monaco-Cédex - dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

– une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,

– une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie,

– un extrait de l'acte de naissance ou fiche individuelle d'état civil,

– un extrait du casier judiciaire,

– une copie certifiée conforme des titres et références présentés,

– un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Les candidats retenus seront ceux présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat - Service du Logement.

Locaux vacants.

Les personnes inscrites en qualité de protégées aux termes de la loi n° 1.118 du 18 juillet 1988 modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation sont informées de la vacance des appartements suivants :

– 21, rue de Millo, 2ème étage, composé de 4 pièces, cuisine, bains, w.c.

Le loyer mensuel est de 4.800 F.

– 17, rue des Roses, 1er étage à droite, composé de 3 pièces, cuisine, w.c., bains.

Le loyer mensuel est de 7.000 F.

Le délai d'affichage de ces appartements court du 24 janvier au 12 février 1994.

Les personnes protégées intéressées par ces offres de location devront notifier leur candidature au propriétaire ou à son représentant déclaré, pendant ce délai d'affichage, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans le même délai, elles doivent en aviser le Service du Logement.

Direction du Commerce, de l'Industrie et de la Propriété Industrielle.

Avis portant à la connaissance des utilisateurs, à titre provisoire et expérimental, la consultation d'informations contenues dans les extrais E Bis des entreprises inscrites au Répertoire du Commerce et de l'industrie (RCI).

Il est porté à la connaissance des utilisateurs, qu'à titre provisoire et expérimental, il sera dorénavant possible de consulter les informations contenues dans les extraits E Bis des entreprises inscrites au Répertoire du Commerce et de l'Industrie (RCI) en composant le 155 sur le Minitel.

Toute suggestion concernant ce service pourra être faite en adressant un courrier à la Direction du Commerce, de l'Industrie et de la Propriété Industrielle - 2, avenue Prince Héréditaire Albert - 98000 Monaco.

Dans quelques semaines, ce service sera payant, un nouveau communiqué en précisera les modalités de fonctionnement.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES AFFAIRES SOCIALES

Service des Relations du Travail.

Communiqué n° 94-03 du 25 janvier 1994 relatif à la rémunération minimale du personnel employé de maison applicable à compter du 1er octobre 1993.

Il est porté à la connaissance des partenaires sociaux que dans la région économique voisine à laquelle fait référence la loi n° 739 du 16 mars 1963 sur le salaire, modifiée par la loi n° 1.068 du 28 décembre 1983, les salaires minima du personnel employé de maison ont été revalorisés à compter du 1er octobre 1993.

Cette revalorisation est intervenue comme indiqué dans les barèmes ci-après :

COEFFICIENTS	SALAIRE horaire sans ancienneté	SALAIRE HORAIRE MAJORE POUR ANCIENNETE							
		+ 3% après 3 ans	+ 4% après 4 ans	+ 5% après 5 ans	+ 6% après 6 ans	+ 7% après 7 ans	+ 8% après 8 ans	+ 9% après 9 ans	+ 10% après 10 ans
100	34,83								
110	35,00	36,05	36,40	36,75	37,10	37,45	37,80	38,15	38,50
120	35,21	36,27	36,62	36,97	37,32	37,67	38,03	38,38	38,73
130	35,41	36,47	36,83	37,18	37,53	37,89	38,24	38,60	38,95
140	35,98	37,06	37,42	37,78	38,14	38,50	38,86	39,22	39,58
150	36,48	37,57	37,94	38,30	38,67	39,03	39,40	39,76	40,13
160	37,75	38,88	39,26	39,64	40,02	40,39	40,77	41,15	41,53
180	40,35	41,56	41,96	42,37	42,77	43,17	43,58	43,98	44,39

COEFFICIENTS	SALAIRE horaire sans ancienneté	SALAIRE MENSUEL MAJORE POUR ANCIENNETE							
		+ 3% après 3 ans	+ 4% après 4 ans	+ 5% après 5 ans	+ 6% après 6 ans	+ 7% après 7 ans	+ 8% après 8 ans	+ 9% après 9 ans	+ 10% après 10 ans
100	6 060,42								
110	6 090,00	6 272,70	6 333,60	6 394,50	6 455,40	6 516,30	6 577,20	6 638,10	6 699,00
120	6 126,54	6 310,34	6 371,60	6 432,87	6 494,13	6 555,40	6 616,66	6 677,93	6 739,19
130	6 161,34	6 346,18	6 407,79	6 469,41	6 531,02	6 592,63	6 654,25	6 715,86	6 777,47
140	6 260,52	6 448,34	6 510,94	6 573,55	6 636,15	6 698,76	6 761,36	6 823,97	6 886,57
150	6 347,52	6 537,95	6 601,42	6 664,90	6 728,37	6 791,85	6 855,32	6 918,80	6 982,27
160	6 568,50	6 765,56	6 831,24	6 896,93	6 962,61	7 028,30	7 093,98	7 159,67	7 225,35
180	7 020,90	7 231,53	7 301,74	7 371,95	7 442,15	7 512,36	7 582,57	7 652,78	7 722,99

Rappel S.M.I.C. au 1er juillet 1993
Salaire horaire..... 34,83 F
Salaire mensuel (39 heures hebdomadaires)..... 5 886,27 F

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 fixant les taux minima des salaires, les rémunérations minimales doivent être majorées d'une indemnité exceptionnelle de 5% de leur montant. Cette indemnité ne donne pas lieu aux versements et aux retenues prévus au titre de la législation sociale et de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 94-3.

Le Secrétaire général de la Mairie, Directeur du personnel des services communaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de gardienne de châlet de nécessité est vacant au Service Municipal d'Hygiène.

Les candidates à cet emploi devront adresser dans les huit jours de cette publication, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

– une demande sur papier timbré ;

– deux extraits de l'acte de naissance ;

– un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;

– un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidates de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

Célébration de la Sainte Dévote

Les festivités de la Sainte Dévote, Patronne votive de la Principauté, ont été marquées, jeudi 27, par la célébration d'une messe pontificale en la Cathédrale.

En présence de S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de Leurs Altesses Sérénissimes la Princesse Caroline et la Princesse Antoinette, l'Office était présidé par Mgr Pierre Mamie, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg et concélébré par Mgr Joseph Sardou, Archevêque de Monaco, Mgr Georges Lagrange, Evêque de Gap, Mgr Edmond Abelé, Evêque émérite de Monaco et de Digne, le Révérendissime Père-Abbé de Lérins, Dom Nicolas Aubertin et tous les prêtres du Diocèse de Monaco.

Au cours de cette messe solennelle, Son Excellence Mgr Mamie a prononcé l'homélie suivante :

On m'a appris, lorsque j'étais étudiant à Rome, que les légendes sont plus vraies que l'histoire. Ce que nous savons de la vie et de la mort de votre sainte patronne doit se rattacher plutôt à la légende qu'à l'histoire. Mais ce qui demeure historique - et bouleversant - c'est que des femmes et des hommes, à cause de Jésus, ont accepté de verser leur sang pour leur unique Bien-aimé.

Sainte Dévote, vierge et martyre, a choisi de donner sa vie en martyre parce qu'elle aimait Dieu plus que tout.

Pendant cette messe, c'est donc Sainte Dévote et toutes ses sœurs vierges et martyres qui posent à chacun de nous une question qui n'admet pas d'attente avant de donner notre réponse et qui n'admet pas autre chose qu'une réponse sans réserve. Avec Dieu, il n'y a pas place pour le "oui, mais ...".

On pourrait présenter des objections à Dieu : "C'est trop, ce que tu me demandes, c'est au-dessus de mes forces, c'est vraiment impossible, ce n'est pas pour moi, parce que je me connais. Et je sais bien que si toi, Dieu, tu me demandais ce que tu as demandé à Dévote, j'aurais peur, je m'enfuirais et j'irais me cacher dans les montagnes du côté de la Turbie".

Je ne suis pas Jeanne d'Arc pour me laisser attacher sur un bûcher, je ne suis pas Pierre, pour me laisser clouer sur une croix, la tête en bas, et je ne suis pas Dévote pour m'offrir, sans trembler, à mon bourreau afin que mon sang arrose ce qui deviendra une terre de martyrs.

J'ai donc vraiment l'envie - ou la tentation - de dire (comme la plupart d'entre vous, je pense) : "Seigneur, ce que tu me demandes, c'est trop, ou c'est trop tôt, ou ce n'est pas pour moi".

Et Dieu me répond, avec la douce fermeté et la claire certitude de la voix de l'archange Gabriel : "Rien n'est impossible à Dieu". C'est cela même que Jésus redira à Pierre (lui qui était marié, et devant qui Jésus venait de dire les grandeurs du célibat consacré) : "Non, rien n'est impossible à Dieu".

Il faut donc bien ouvrir les yeux maintenant, ceux de notre corps, et surtout ceux de notre cœur. Il y a le sang versé par Dévote et tous les martyrs. Mais auparavant, il y a eu le sang versé par Jésus.

On peut mourir martyr en donnant tout son sang tout d'un coup. On peut mourir martyr aussi, en versant son sang tout au long de sa vie, mais goutte à goutte. C'est la même joie, celle de tout donner à Dieu, et c'est la même souffrance, car la mort est toujours un terrifiant passage.

Le premier martyr, c'est bien Jésus qui a versé son sang pour nous, pour toi, pour moi, goutte à goutte, dans l'horreur de la flagellation, du couronnement d'épines, des clous plantés dans ses mains et ses pieds, avant qu'il ne donne tout, le sang et l'eau, quand la lance du soldat a transpercé son cœur.

La question reste posée : "Est-ce que tu m'aimes plus que tout, plus que les autres" ?

Sainte Dévote, votre patronne, vous demande de la regarder, de la remercier, de la vénérer, de la prier, mais il nous demande aussi de regarder d'abord le visage de Jésus, ses mains et ses pieds cloués, son cœur transpercé.

Nous l'oublions trop, quand nous recevons le pardon de nos péchés, les plus petites comme les plus grandes de nos fautes, c'est toujours tout le sang de Jésus qui coule dans notre cœur et le purifie pour lui rendre sa pureté virginale et son innocence, celles que nous avons connues au moment de notre baptême.

Il ne faut donc pas penser, ni dire qu'il y a des petits péchés, de petites désobéissances, de petites blessures, car une seule goutte de sang sur le front de Jésus, une seule larme sur son visage, goutte de sang ou larme qui j'aurais fait couler, c'est beaucoup trop, parce que c'est Jésus, le fils de Marie et le Fils de Dieu, deuxième personne de la Sainte Trinité, qui saigne et qui pleure.

On nous a lu, il y a un moment, les paroles du Cantique des Cantiques : "L'amour est fort comme la mort, ... c'est un feu divin".

Saint Jean de la Croix, qui a connu mieux et plus que beaucoup d'autres ce que veut dire la purification des sens et la purification de l'esprit, a dit : "Au soir de notre vie, nous serons jugés sur l'amour".

Ce qui veut dire qu'à la seconde qui suivra la seconde de ma mort, toute ma vie, tous mes actes, toutes me pensées, toutes mes amours et amitiés, seront passés au creuset de la jalousie et de l'amour infinis de Dieu : tout sera brûlé ou détruit, sauf les pépites d'or, c'est-à-dire les parcelles d'amour que j'aurai insérées dans toutes mes actions pendant toute ma vie.

Ce qui restera d'or aura fait, durant toute ma vie, la joie de Jésus. Tout ce qui sera détruit dans ce creuset aura, avant ma mort, fait couler les larmes et le sang de Jésus.

Ainsi, c'est toujours Sainte Dévote qui demeure votre exemple. Je devrai décider, priant devant ses images et surtout devant le corps et le sang de Jésus que les prêtres nous offrent pendant la messe, je devrai décider de tenter l'impossible, puisque l'impossible devient possible, de ne plus jamais faire couler une seule goutte de sang de Jésus, parce que je l'aurais mal ou pas assez aimé.

Il n'est pas facile de parler de l'amour de Dieu, et pourtant, j'ose vous le redire : ce n'est pas pour rien, ce n'est pas pour rire qu'Il nous a aimés. Ce n'est pas peu d'être aimé de Lui, car son amour pour toi est infini.

Qu'avec l'intercession de Sainte Dévote et de toutes les vierges martyres, et de Marie aussi, martyre elle aussi, sans qu'on voie couler son sang, nous répondions à la question de Jésus : "Et toi, est-ce que tu m'aimes vraiment" ? "Oui, Seigneur, je t'aime, je désire t'aimer vraiment plus que tout".

Amen

*
* *

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Eglise Saint-Charles

dimanche 6 février, à 19 h,
Messe du Festival de Télévision de Monte-Carlo, à l'occasion de la Journée Chrétienne de la Communication

Salle Garnier

mardi 8 février, à 19 h,
Conférence sur l'opéra *Cosi fan tutte* de Mozart

mercredi 9 et vendredi 11 février, à 20 h 30,
dimanche 13 février, à 15 h,
Représentation d'opéra : *Cosi fan tutte* de Mozart

Centre de Congrès - Auditorium

du vendredi 4 au vendredi 18 février,
34ème Festival de Télévision de Monte-Carlo

du vendredi 4 au dimanche 6 février,
34ème Festival de Télévision de Monte-Carlo :
Compétition des Programmes de documentaires de création organisée par l'URTI (Université Radiophonique et Télévisuelle Internationale)

du samedi 5 au jeudi 10 février,
34ème Festival de Télévision de Monte-Carlo :
Compétition des programmes de fiction - Films de télévision et mini-séries

du dimanche 6 au jeudi 10 février,
34ème Festival de Télévision de Monte-Carlo :
Compétition des programmes d'actualités, reportages et émissions magazines

Théâtre Princesse Grace

du mercredi 9 au samedi 12 février, à 21 h,
dimanche 13 février, à 15 h,
Sud, de Julien Green avec Anthony Delon et Isabelle Pasco

Salle des Variétés

lundi 7 février, à 17 h,
Conférence présentée par la Fondation Prince Pierre de Monaco : *40 ans de télévision, déjà ! !* par Pierre Tchernia

jeudi 10 février, à 20 h 30,
Récital de guitare classique par *Philippe Loli*, organisé par l'association "Crescendo" (Association des Amis de la Musique de Monaco)

samedi 12 février, à 20 h 45,
Concert par les Jeunes Elèves de l'Académie de Musique Prince Rainier III de Monaco.

Monte-Carlo Sporting Club
vendredi 11 février, à 20 h 30,
Soirée de clôture du 34ème Festival de Télévision de Monte-Carlo

Sporting d'Hiver
du vendredi 11 au dimanche 13 février,
1er Forum de l'Investissement

Musée Océanographique
samedi 5 février, à 17 h 55,
Finale de l'émission *Des chiffres et des lettres*

Hôtel de Paris - Salle Empire
vendredi 4 février, à 21 h,
Soirée antipasto, pasta ... basta

Cabaret du Casino
tous les soirs, sauf le mardi, à partir de 21 h,
jusqu'au 28 mars,
Dîner spectacle : *Ladies in the Dark*
Spectacle à 22 h 30

Le Folie Russe - Hôtel Loews
tous les soirs, sauf le lundi,
Dîner spectacle : *Deliziosio* !
Spectacle à 22 h 30

Port de Fontvieille
tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante

Expositions

Musée National
jusqu'au 8 avril,
La poupée Barbie : Anniversaire à Monaco

Maison de l'Amérique Latine - Europa Résidence
jusqu'au samedi 12 février,
Exposition d'œuvres de l'artiste-peintre *Jean Pascal : Le Cirque*

Musée Océanographique
Expositions permanentes : *Art de la Nacre - Coquillages sacrés*

Congrès

Centre de Congrès - Auditorium
du 6 au 11 février,
34ème Festival de Télévision de Monte-Carlo

Hôtel de Paris
du 11 au 14 février,
Réunion Forum Investissement

Hôtel Hermitage
jusqu'au 4 février,
Réunion des Laboratoires Syntex
les 5 et 6 février,
Star Service International
du 9 au 12 février,
Réunion Ideal
du 12 au 15 février,
Réunion Roland U.K. Ltd

Hôtel Loews
du 6 au 11 février,
34ème Festival de Télévision de Monte-Carlo

Hôtel Métropole
du 4 au 6 février,
Réunion Les Tourmondeurs
les 12 et 13 février,
Réunion Solplant

Manifestations sportives

Stade Louis II
samedi 5 février, à 19 h 30,
Championnat de France de Football - Première division :
Monaco - Strasbourg

Baie de Monaco
samedi 5 et dimanche 6 février,
samedi 12 et dimanche 13 février,
Voile : Xème Primo Cup 94 - Challenge Monotypes et C.H.S.

Monte-Carlo Golf Club
dimanche 13 février,
Coupe Brocart-Stableford

*
* *

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

– Constaté la cessation des paiements de Jean-Jacques JALLAIS, exerçant le commerce sous l'enseigne "STELLA POLARIS", sis, 3, avenue J.F. Kennedy à Monaco, et en a fixé provisoirement la date au 22 décembre 1993 ;

– Nommé Mme Brigitte GAMBARINI, Premier Juge au Tribunal, en qualité de Juge-Commissaire ;

– Désigné M. Christian BOISSON, Expert-comptable, en qualité de Syndic ;

– Prononcé la liquidation des biens de Jean-Jacques JALLAIS ;

– Ordonné l'apposition de scellés partout où besoin sera, sauf si le syndic est à même de faire immédiatement inventaire.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 20 janvier 1994.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI.

EXTRAIT

Par jugements en date des 20 et 21 janvier 1994, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit.

– Constaté la cessation des paiements de la "S.A.M. CAESAR", 38, boulevard des Moulins à Monaco, et en a fixé provisoirement la date au 31 août 1993.

– Nommé M. Robert FRANCESCHI, Premier Juge au Tribunal, en qualité de Juge-Commissaire.

– Désigné M. Pierre ORECCHIA, Expert-comptable, en qualité de syndic.

– Ordonné l'apposition de scellés partout où besoin sera, sauf si le syndic est à même de faire immédiatement inventaire.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 21 janvier 1994.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Isabelle BERRO, Juge-Commissaire de la liquidation des biens d'Aldo BROCCARDI-SCHELMI, exerçant le commerce sous l'enseigne "HARRY'S BAR MONTE-CARLO", a autorisé André GARINO, Syndic de ladite liquidation des biens, à céder de gré à gré à Dino GHISELLI :

– le droit au bail du fonds de commerce dénommé "HARRYS' BAR MONTE-CARLO", pour un prix de 1.700.000 F,

– le mobilier et matériel dépendant dudit fonds pour le prix de 200.000 F T.T.C.,

tous frais et accessoires à la cession demeurant à la charge de l'acquéreur, et sous réserve de l'homologation ultérieure de cette cession par le Tribunal.

Monaco, le 24 janvier 1994.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Robert FRANCESCHI, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la société anonyme monégasque dénommée "CAESAR", a autorisé le syndic Pierre ORECCHIA à procéder au licenciement de la salariée de ladite société.

Monaco, le 26 janvier 1994.

P./Le Greffier en Chef,
Le Greffier.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Vice-Président du Tribunal, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque dénommée "E.D.I.H.", a prorogé jusqu'au 11 avril 1994 le délai imparti au syndic, le sieur Pierre ORECCHIA, pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 31 janvier 1994.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Muriel DORATO, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque "INTERNATIONAL MODERN ART", en abrégé "I.M.A.", a prorogé jusqu'au 1er juin 1994 le délai imparti au syndic, le sieur André GARINO, pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 31 janvier 1994.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Philippe NARMINO, Vice-Président du Tribunal, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de M. et Mme Gianni BUGNA, a prorogé jusqu'au 20 avril 1994 le délai imparti au syndic, le sieur Roger ORECCHIA, pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 31 janvier 1994.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Isabelle BERRO, Juge-Commissaire de la liquidation des biens d'Aldo BROCCARDI-SCHELMI, ayant exercé le commerce sous l'enseigne "HARRY'S BAR MONTE-CARLO", a autorisé M. André GARINO, Syndic, à restituer à Mara BROCCARDI-SCHELMI les objets mobiliers lui appartenant laissés en dépôt dans ledit établissement et tels que décrits sur la liste annexée à la requête.

Monaco, le 31 janvier 1994.

Le Greffier en Chef,
L. VECCHIERINI.

Etude de Me Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins- Monte-Carlo

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu sous seings privés, en date à Monaco du 28 mai 1993, réitéré suivant acte reçu par Me Paul-Louis Auréglia, les 14 et 17 janvier 1994, M. Jean-Yves LAVALETTE, Administrateur de sociétés, demeurant à Monte-Carlo, 20, boulevard de Suisse, M. Claude LAVALETTE, Céramiste, demeurant "Le Caramel", route de Sospel, à Castillon.(06), ont cédé à Mme Isabelle PIERRE, Directeur administrative épouse de M. Michel FEDOROFF, demeurant à Monaco, 74, boulevard d'Italie, le droit au bail d'un fonds de commerce dénommé "GALERIE D'ANTAN", sis à Monaco, 41, boulevard du Jardin Exotique.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 février 1994.

Signé : P.-L. AURÉGLIA.

Etude de Me Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins- Monte-Carlo

RENOUVELLEMENT DE LOCATION GERANCE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu le 26 octobre 1993, par le notaire soussigné, la société anonyme monégasque "ROXY", avec siège social à Monte-Carlo, 4, boulevard des Moulins, a renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1994, la gérance libre consentie à M. Giovanni SCIOVE, demeurant à Monte-Carlo, Park Palace, avenue de la Costa et M. Joseph VICIDOMINI, demeurant à VINTIMILLE (Italie), Passeggiata Trento Trieste 76, sur le fonds de commerce de bar-restaurant connu sous le nom de "BORSALINO", exploité à Monte-Carlo, 4, boulevard des Moulins.

Il a été prévu un cautionnement de 100.000 F.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 février 1994.

Signé : P.-L. AURÉGLIA.

Etude de Me Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins- Monte-Carlo

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 18 août 1993, réitéré le 24 janvier 1994, M. Jean-Marc BOSQUET, demeurant à Monaco, 6, avenue Prince Pierre, a cédé à M. Robert KILLIAN, demeurant à Monaco, 20, rue Princesse Caroline, le droit au bail de locaux commerciaux en rez-de-chaussée de l'immeuble 6, rue Suffren Reymond à Monaco, avec terrasse privative au devant.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 février 1994.

Signé : P.-L. AURÉGLIA.

Etude de Me Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins- Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 14 septembre 1993, réitéré le 17 janvier 1994, M. Marc QUAGLIA et Mme Thérèse MACCAGNO, son épouse, M. Mathieu QUAGLIA et Mme Helène ANDRE, son épouse, retraités, demeurant à Monaco, 8, rue des Açores, ont vendu à M. Livio TAMIOTTI, Boulanger-pâtissier, et Mme Yvette PACKO, Commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, 11 bis, boulevard d'Italie, un fonds de commerce de fabrication et vente de pâtisserie et confiserie, glaces, dépôt et vente de pain et de produits de boulangerie-pâtisserie et confiserie de fabrication industrielle, exploité à Monte-Carlo, immeuble "Le Grand Palais", 2, boulevard d'Italie.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 février 1994.

Signé : P.-L. AURÉGLIA.

Etude de Me Louis-Constant CROVETTO
Docteur en Droit, Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

RESILIATION DU DROIT D'OCCUPATION

Première insertion

Suivant acte reçu par Me Crovetto, notaire à Monaco, les 14 et 20 janvier 1994, M. et Mme Edmond GAROSCIO, demeurant à Monte-Carlo, 5, rue des Géraniums et M. et Mme Patrick SCOTTO, demeurant à Monaco-Ville, 3, rue de l'Abbaye ont résilié à compter du 31 janvier 1994, le droit d'occupation consenti par M. Edouard GAROSCIO, demeurant à Monte-Carlo, 7, rue des Géraniums, à M. et Mme Edmond GAROSCIO, concernant un fonds de commerce sis à Monaco, 9, rue Baron de Sainte-Suzanne.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude de Me Crovetto dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 février 1994.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de Me Jean-Charles REY
Docteur en Droit, Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu le 22 juillet 1993 par le notaire soussigné, M. Antoine GEBARA, demeurant 11, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo, a concédé en gérance libre, pour une durée de trois années à compter du 5 janvier 1994.

à M. Rogério RIBEIRO VIEIRA, demeurant 11, boulevard Albert 1er, à Monaco-Condamine,

un fonds de commerce de coiffure, vente de parfumerie et articles de luxe, etc ... exploité 25, boulevard Albert 1er, à Monaco-Condamine, connu sous le nom de "Le Majestic".

Il a été prévu au contrat un cautionnement de QUATRE VINGT MILLE FRANCS.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile du bailleur, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 février 1994.

Signé : J.-C. REY.

Etude de Me Jean-Charles REY
Docteur en Droit, Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

"S.C.S. Hélène SANTI, Alain VIVALDA & Cie"

APPORT D'ACTIVITÉ

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 22 octobre 1993, contenant établissement des statuts de la société en commandite simple devant exister sous la raison sociale "S.C.S. Hélène SANTI, Alain VIVALDA & Cie" et la dénomination commerciale "CABINET DE GESTION SANTI-VIVALDA".

Mlle Hélène SANTI, demeurant 32, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo,

et M. Alain VIVALDA, demeurant 1, boulevard de Suisse, à Monte-Carlo, a apporté à ladite société l'activité de syndic et gérant d'immeubles, exploité 32, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de l'activité sus-désignée, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 février 1994.

Signé : J.-C. REY.

Etude de Me Jean-Charles REY
Docteur en Droit, Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"FIORUCCI INTERNATIONAL S.A.M."

Société Anonyme Monégasque

Conformément aux dispositions de l'ordonnance-loi n° 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1°) Statuts de la société anonyme monégasque dénommée "FIORUCCI INTERNATIONAL S.A.M.", au capital de 2.500.000 F et avec siège social n° 47, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, reçus, en brevet, par le notaire soussigné, le 5 novembre 1993 et déposés au rang de ses minutes par acte en date du 21 janvier 1994.

2°) Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur, suivant acte reçu, en minute, par le notaire soussigné, le 21 janvier 1994.

3°) Délibération de l'assemblée générale constitutive tenue le 21 janvier 1994, et déposée avec les pièces annexes au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour (21 janvier 1994),

ont été déposées le 1er février 1994 au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 4 février 1994.

Signé : J.-C. REY.

Etude de Me Jean-Charles REY
Docteur en Droit, Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"MONACONTACT S.A.M."

Société Anonyme Monégasque

MODIFICATIONS AUX STATUTS

I. - Aux termes d'une délibération prise au siège social le 22 septembre 1993, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "MONACONTACT S.A.M.", réunis en assemblée générale extraordinaire, ont

décidé, à l'unanimité, sous réserve des autorisations gouvernementales :

a) D'adjoindre à son objet social "le marketing direct par télécommunications, voie postale ou autres moyens de communication ; la représentation et la gestion d'annuaires ou autres supports d'information et les opérations commerciales directement liées".

b) De modifier en conséquence, l'article 3 (objet social) des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 3"

"La société a pour objet :

"La création en Principauté de Monaco, d'un annuaire économique complétant la collection internationale déjà réalisée par le Groupe KOMPASS (Zurich).

"La mise en œuvre d'une banque de données économiques internationale.

"L'étude, représentation, édition de tous supports d'information économique, professionnelle, sociale ou cartographique.

"Ingénierie et traitements informatiques.

"Le marketing direct par télécommunications, voie postale, ou autres moyens de communication ; la représentation et la gestion d'annuaires ou autres supports d'information et les opérations commerciales directement liées.

"Services se rapportant directement à ces activités.

"Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières de nature à favoriser le développement de la société".

II. - Les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire, susvisée, du 22 septembre 1993 ont été approuvées et autorisées par Arrêté de S.E. M. le Ministre d'État de la Principauté de Monaco en date du 7 janvier 1994 publié au "Journal de Monaco "feuille n° 7.112 du vendredi 14 janvier 1994.

III. - A la suite de cette approbation, un original du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 1993 et une ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation du 7 janvier 1994 ont été déposés, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte en date du 28 janvier 1994.

IV. - Une expédition de l'acte de dépôt précité du 28 janvier 1994, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 4 février 1994.

Monaco, le 4 février 1994.

Signé : J.-C. REY.

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

"S.C.S. Luigi PALMESINO & Cie"

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 20 septembre 1993, contenant établissement des statuts de la société en commandite simple devant exister sous la raison sociale et la signature sociale "S.C.S. LUIGI PALMESINO et Cie" et la dénomination commerciale "INTÉGRÉE".

M. Luigi PALMESINO, demeurant "Les Ligures", 2, rue Honoré Lalande, à Monaco

a apporté à ladite société un fonds de commerce d'entreprise, ayant pour objet :

"Achat, vente, importation, exportation, vente en gros, représentation de produits cosmétiques et diététiques.

La mise en place, le développement, l'animation et la formation d'un réseau de promotion des produits ci-dessus désignés ainsi que l'assistance technique aux clients utilisant ces produits et les prestations de services y afférents".

Sis "Le Flor Office" - 10, rue Princesse Florestine à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 4 février 1994.

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 1993,

Mme Madeleine POUL, veuve de M. Georges MOEHR, demeurant 3, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco-Condamine, et Mme Marcelle MOEHR, veuve de M. Jean MAGD, demeurant 11, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco-Condamine, ont cédé à la société en commandite simple dénommée "S.C.S. PACCINO & Cie", au capital de 100.000 F, avec siège 31, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, le droit au bail de divers locaux situés

3, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco-Condamine, comprenant les entiers rez-de-chaussée et sous-sol de l'immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude de Me Jean-Charles Rey, notaire à Monaco, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 4 février 1994.

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

"PEILLON & Cie"

CESSION DE DROITS SOCIAUX MODIFICATIONS AUX STATUTS

Suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 1993, la "SARL FESTIVAL COCO", siège social 15, rue Masséna - 06000 NICE, RCS NICE B 353 075 815, a cédé à Mme Geneviève PEILLON, 15, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO, DEUX CENT QUARANTE (240) parts d'intérêts de 1.000 F chacune, de valeur nominale, non libérées, numérotées de 31 à 150, et 181 à 300, soit la totalité des parts lui appartenant dans le capital de la société en commandite simple "PEILLON & Cie", au capital de 300.000 F, ayant son siège social, 29, boulevard Prince Héréditaire Albert à Monaco.

Par suite de ladite cession, la société continuera d'exister entre Mme Geneviève PEILLON, comme associé commandité et la société FINANTEC, comme associée commanditaire.

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 janvier 1994, qui a approuvé cette cession, il a été décidé de modifier ainsi la dénomination commerciale "LE KIOSQUE".

Le capital social, toujours fixé à la somme de 300.000 F, divisé en 300 parts d'intérêt de 1.000 F chacune de valeur nominale, ont été ainsi attribuées :

– Mme Geneviève PEILLON, 270 parts, numérotées de 1 à 150 et 181 à 300 ;

– FINANTEC S.A.M. , 30 parts, numérotées de 151 à 180.

La raison et la signature sociales restent inchangées "PEILLON & Cie, la dénomination commerciale devient "LE KIOSQUE".

La société continuera à être gérée et administrée par Mme Geneviève PEILLON.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 24 janvier 1994.

Monaco, le 4 février 1994.

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

"DORFMANN-DELARUE ET CIE"

Dénomination commerciale :

"BOZART"

Siège social : 23, boulevard des Moulins

Monte-Carlo

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes d'un assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 31 décembre 1993, les associés de la société en nom collectif "DORFMANN-DELARUE ET CIE" ont décidé à l'unanimité :

– de prononcer la dissolution anticipée de la société en nom collectif "DORFMANN DELARUE et Cie" à compter du 31 décembre 1993, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet,

– de nommer en qualité de liquidateur de ladite société Mme Ghislaine DORFMANN avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet,

– de fixer le siège de la liquidation au Cabinet de M. Roland MELAN, Expert-comptable, 14, boulevard des Moulins à Monte-Carlo.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être affichée conformément à la loi, le 1er février 1994.

Monaco, le 4 février 1994

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE

"SCHIETSE et Cie"

Capital : 500.000 F

Siège social : 3 bis, boulevard de Belgique - Monaco

Par acte sous seing privé en date du 29 novembre 1993 enregistré à Monaco, le 24 décembre 1993, Mme Francine VIROUX, épouse SCHIETSE, demeurant à Monaco, 3 bis, boulevard de Belgique, a cédé SOIXANTE-DIX parts sociales de la "S.C.S. CHIETSE et Cie" à Mlle Enrica BERTANI, demeurant à Monaco, 20 C, avenue Crovetto Frères.

Monaco, le 4 février 1994.

"CAESAR CLEOPATRE"

Société anonyme monégasque

Siège social : 38, boulevard des Moulins

Monaco

Les créanciers présumés de la "S.A.M. CAESAR CLEOPATRE", déclarée en état de cessation des paiements par Jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco rendu le 20 janvier 1994, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de Commerce Monégasque, à remettre ou à adresser par pli recommandé avec accusé de réception, à M. Pierre ORECCHIA, Syndic, Liquidateur Judiciaire, 30, boulevard Princesse Charlotte à Monte-Carlo, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais (Article 464 du Code de Commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure, en cas de liquidation des biens, et lorsque le débiteur reviendra à meilleure fortune en cas de règlement judiciaire.

Conformément à l'Article 429 du Code de Commerce Monégasque, M. le Juge Commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs parmi les créanciers.

BUREAU DES SUCCESSIONS DE BALE-VILLE

Avis d'acceptation de succession sous bénéfice d'inventaire (art. 582 du Code Civil Suisse)

Succession de M. Angelo BIANCHI, décédé le 21 août 1993, divorcé, né le 24 septembre 1921 à Bâle, avec dernier domicile à Monaco. Il est demandé à tous les créanciers et débiteurs du défunt, y compris les créanciers à titre fiduciaire, de faire connaître leurs créances ou dettes, avec toutes pièces justificatives, avant le 18 février 1994 au Bureau des Successions de Bâle-Ville à l'attention de M. ANGLY à l'adresse suivante :

Erbschaftsamt Basel-Stadt

Rittergasse 10

Postfach

4001 BASEL

Les créanciers sont avertis sur le fait qu'une absence de déclaration de leur part leur limiterait leur créance au sens de l'article 590 du Code Civil Suisse.

LIQUIDATION DES BIENS

de M. JALLAIS Jean-Jacques

Snack-bar **"STELLA POLARIS"**

3, avenue J.F. Kennedy - Monaco

Les créanciers présumés de M. JALLAIS Jean-Jacques, exploitant en gérance libre le commerce de snack-bar "STELLA POLARIS", sis 3, avenue J.F. Kennedy à Monaco, déclaré en état de liquidation des biens par jugement du Tribunal de Première Instance de Monaco rendu le 20 janvier 1994, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de Commerce Monégasque, à remettre ou à adresser par pli recommandé avec accusé de réception à M. Christian BOISSON, Syndic Liquidateur Judiciaire, 13, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais (Article 464 du Code de Commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure, en cas de liquidation des biens, et lorsque le débiteur reviendra à meilleure fortune en cas de règlement judiciaire.

Conformément à l'Article 429 du Code de Commerce Monégasque, Mme le Juge Commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs parmi les créanciers.

"SOMOVOG"

Société Anonyme Monégasque - Capital social : 100.000,00 F
Siège social : Immeuble "Les Industries"- Rue du Stade Prolongée - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée "SOMOVOG" sont convoqués en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 21 février 1994, à 14 h 30, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social.
- Nomination d'un Administrateur.
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 9.867 du 26 juillet 1990.

Fonds Communs de Placements	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 28 janvier 1994
Monaco Patrimoine	26.09.1988	Compagnie Monégasque de gestion	C.M.B	15.435,40 F
Azur Sécurité	18.10.1988	Barclays Gestion	Barclays	31.889,68 F
Paribas Monaco Oblifranc	03.11.1988	Paribas Asset Management S.A.M.	Paribas	1.764,46 F
Lion Invest Monaco	17.10.1988	Epargne collective	Crédit Lyonnais	16.162,72 F
Monaco valeur 1	30.01.1989	Somoval	Société Générale	1.611,35 F
Americazur	06.04.1990	Barclays Gestion	Barclays	USD 1.197,16
Monaco Bond Selection	01.06.1990	Monaco Fund Invest S.A.M.	S.B.S.	13.682,29 F
CAC 40 Sécurité	17.01.1991	Epargne Collective	Crédit Lyonnais	–
MC Court terme	14.02.1991	Sagefi S.A.M.	B.T.M.	7.434,54 F
CAC Plus garanti 1	06.05.1991	Oddo Investissement	Martin Maurel	120.684,93 F
CAC Plus garanti 2	30.07.1991	Oddo Investissement	Martin Maurel	116.853,95F
Amérique Sécurité 1	13.09.1991	Epargne collective	Crédit Lyonnais	–
Amérique Sécurité 2	13.09.1991	Epargne collective	Crédit Lyonnais	–
Caixa Court terme	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	Caixa Bank	1.204,74 F
Caixa Actions Françaises	20.11.1991	Caixa Investment Management S.A.M.	Caixa Bank	1.390,95 F
Monactions	15.01.1992	Sagefi S.A.M.	B.T.M.	5.270,46 F
CFM Court terme 1	09.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	11.624,41 F
Japon Sécurité 1	03.06.1992	Epargne collective	Crédit Lyonnais	–
Japon Sécurité 2	03.06.1992	Epargne collective	Crédit Lyonnais	–

Fonds Communs de Placements	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 27 janvier 1994
M. Sécurité	09.02.1993	B.F.T. Gestion.	Crédit Agricole	2.146.270,20 F

Fonds Communs de Placements	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 1er février 1994
Natio Fonds Monte-Carlo "Court terme"	14.06.89	Natio Monte-Carlo S.A.M.	B.N.P.	14.761,80 F

Le Gérant du Journal : Rainier IMPERTI

455-AD

IMPRIMERIE DE MONACO